

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

BRETAGNE À L'INTERNATIONAL

La renommée de Jallu Ebénisterie

SCOP ET SCIC DE L'OUEST

Un modèle résilient qui a la cote

N°5220

2 €
09 mars 2024
7jours.fr

Hermine Mauzé

présidente Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique

Les **femmes**
PRO-actives
dans l'Ouest



22



15

Bretagne p/04

- Achats publics : extraction du granit breton, local et responsable
- Carnet : Rennes School of Business
- Bilan annuel des Scop et Scic de l'Ouest
- Surendettement : plus de 4 500 dossiers déposés en 2023
 - En Bref : Fonds Kernae
 - Carnet : Ademe Bretagne

Ille-et-Vilaine p/10

- Village By CA 35
- En bref : Boralex ; Hogo ; Maxi Zoo
- L'artisanat d'art : Jallu Ébénisterie
- Carnet : Breizh Event 35
- Redon veut donner une seconde vie à la friche Stef
- Les Coursiers Rennais se diversifient
- Bâtiment : l'aide en santé mentale aux dirigeants
- Backstage, pour aider à la prise parole en entreprise

Morbihan p/19

- Mobizi, premier salon de l'écomobilité à La Gacilly
- Zalg, une alternative aux cultures terrestres
- En bref : Voilà le Topo ; Ergotech ; So Breizh

7 JOURS - L'éco de la Bretagne ; N° 5220 ; ÉDITÉ PAR « 7jours » SAS au capital de 54 000 € ;
 SIÈGE SOCIAL : 1 rue la Chalotais, 35000 RENNES ; TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr ; ADRESSE POSTALE : BP 8033 35103 RENNES Cedex 3.
 DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guillaume LALAU DIRECTRICE : Olivia CLAUDEVILLE
 RÉDACTRICE EN CHEF : Laora MAUDIEU ; JOURNALISTES : Djamel BENTALEB, Suzanne BRUNEAU, Sarah SEDRAOUI
 ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Gwénaëlle DE CARNÉ, Anne-Laure JAOUËN, Charles MENGUY
 RESPONSABLE DES CONTENUS DIGITAUX : Karine BARBÉ ; DIRECTION ARTISTIQUE : David PEYS ; MAQUETTISTE / GRAPHISTE : Marina TOUDIC
 PUBLICITÉ : Olivia CLAUDEVILLE ; ANNONCES LÉGALES & ABONNEMENTS : Angélique AUBRY, Gwénaëlle MOURIÈRE

Nous contacter : **Rédaction** : redaction@7jours.fr ; **Annonces légales** : annoncelegale@7jours.fr ; **Publicité** : publicite@7jours.fr ; **Direction** : contact@7jours.fr
 N° CPPAP 0226 | 83943 / ISSN 2025-6078 / RCS Rennes 589 200 344
 IMPRESSION : Corlet Imprimeur, 14110 Condé-sur-Noireau ; Dépôt légal à parution **HEBDOMADAIRE** : Parution le samedi



SOMMAIRE



Grand Format p/22

- Entretien avec Hermine Mauzé, présidente de l'association Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique

Expertise p/28

- Prévention des faillites : les bons réflexes à adopter. Par M^e Benjamin Busquet, avocat au barreau de Rennes

Art de Vivre p/31

- Livres : le Patrimoine breton en images
- Écomusée de la Bintinais : *le cuir, une matière à fleur de peau*
- Restos : dix nouveaux " bibs gourmands " en Bretagne ; Ouverture de Monsieur Arthur (Rennes)



Annonces Légales p/35

Une histoire d'égalité

Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Ou comme certains l'appellent vulgairement " la journée des femmes ". L'occasion de faire le bilan - toujours mitigé - sur la situation des femmes, autant dans le milieu professionnel que personnel.

Lutter pour l'égalité des droits, favoriser l'entrepreneuriat, garantir la sécurité des femmes : autant de progrès qui amélioreraient l'équilibre du monde. Pour autant, il reste encore du chemin avant d'arriver à une véritable notion de droits des femmes, qui ne soit pas que des mots. **D'ailleurs, une seule journée est-elle suffisante ?**

Face aux obstacles extérieurs, ou parfois juste de l'autocensure, s'affirmer, s'imposer, se faire entendre... telles sont les postures que portent les femmes, déjà proactives dans l'Ouest, comme le démontre Hermine Mauzé et l'association Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique qu'elle préside, notre Grand Format cette semaine. Car aujourd'hui, peut-on toujours dire qu'« être une femme libérée n'est pas si facile » ?

Sarah Sedraoui

Achats publics

Les entreprises locales et responsables marquent des points



La carrière de Poulmarc'h, à Grand-Champ

©7J-DB

La région Bretagne a mis en place, en 2023, son deuxième Schéma de promotion des achats écologiquement et socialement responsables (Spaser). Les élus régionaux étaient sur le terrain en Morbihan, à **Grand-Champ**, **Saint-Avé** et **Saint-Nolff** pour le présenter, à l'invitation de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem). Un secteur qui pèse 578 millions d'euros de chiffre d'affaires en Bretagne.

Par **Djamel Bentaleb**

Chaque année, 300 millions d'euros d'achats publics sont effectués par la Région. Un budget colossal qui peut faire bouger le curseur en matière de RSE. « *Même si la Région n'est pas un grand donneur d'ordre en matière de voirie, elle se doit d'être exemplaire et de diffuser de bonnes pratiques auprès des autres collectivités* », expliquait Simon Uzenat, conseiller régional et sénateur socialiste du Morbihan, devant David Henry, président de l'Unicem et sa secrétaire générale, Sylvie Lebreton. Dans la carrière d'extraction de Grand-Champ, chacun expliquait sa feuille de route.

Appels d'offres publics : le prix ne pèse plus que 40 %

Du côté de la Région, Gaëlle Le Stradic, responsable des achats, expose les priorités de la collectivité en matière d'achats publics : « *Nous affichons de fortes ambitions sociales, de RSE, de réduction des impacts écologiques ainsi que la production d'une alimentation durable. C'est pourquoi notre politique d'achat vise le mieux disant et non plus le moins disant.* » En renforçant ces critères, les entreprises locales et responsables marquent des points dans les appels d'offres, puisque ceux-ci pèsent pour 60 % dans la note finale, tandis que le prix ne compte que pour 40 %.

La délégation Région Bretagne et l'équipe de la carrière de Grand-Champ, avec Dominique Le Meur, maire de Grand-Champ, au premier plan



©7J-DB

L'extraction du granit breton se veut exemplaire

En prenant en compte l'ensemble de la chaîne de production dans ce système de notation, le granit breton peut finalement être compétitif face à la concurrence espagnole, portugaise et chinoise (60 % du marché français à eux trois). Bénéficiant déjà d'une Indication géographique protégée, le granit breton dispose d'une extraction vertueuse. Didier Godefroy, chef de la carrière de Grand-Champ, présentait ainsi aux élus la manière dont il extrait et traite la matière brute sur les 142 ha exploités : installations modernes, eau en circuit fermé, retraitement des effluents, retour à la nature des zones désaffectées, circuits courts... Des efforts qui ont nécessité 32 millions d'euros d'investissements et trois ans de travaux. Le directeur mise également sur l'ouverture prochaine d'une déchèterie en vrac pour les professionnels, ainsi que l'installation de panneaux solaires dans la fosse historique épuisée. En attendant l'automatisation du site programmée pour 2042.

Le granit breton peut devenir compétitif face à la concurrence espagnole, portugaise et chinoise

L'industrie bretonne des carrières et matériaux en chiffres

Les carrières de granulats (gravier), roches ornementales, pierres de construction et béton prêt à l'emploi concentrent 178 entreprises sur 371 sites, 40 plateformes de recyclage, 120 unités de production de béton et 70 de fabrication de granit. Le secteur représente, en Bretagne, 2 500 emplois directs et 4 660 emplois indirects. Il génère un chiffre d'affaires de 578 millions d'euros, avec 191 millions d'euros de valeur ajoutée, soit des retombées économiques sur la Région.



Carnet



Rennes School of Business

Emmanuel Thunier, nouveau président

Emmanuel Thunier a été élu président de l'école supérieure Rennes School of Business lors de l'assemblée générale de l'école, fin février. Il succède à François Chatel qui occupait cette fonction depuis dix ans.

Dirigeant fondateur de E-Solutions à Rennes (éditeur de plateformes collaboratives dédiées à la Supply Chain Internationale), Emmanuel Thunier est connu pour avoir été notamment président du CJD de Rennes (Centre des jeunes dirigeants) de 2003 à 2005, président de la CCI Rennes de 2010 à 2016, puis de la CCI Ile-et-Vilaine de 2016 à 2021. Rennes school of Business, ce sont plus de 5 000 étudiants et une centaine de nationalités sur le campus ; ainsi que 350 universités partenaires sur tous les continents. Finance, stratégie, management, marketing : RSB, ce sont trois accréditations internationales, et un classement parmi les meilleures écoles de commerce et de management en France. Une nomination qui intervient alors qu'Adilson Borges, le nouveau directeur général de l'école a annoncé, fin janvier, le lancement du nouveau plan stratégique 2024-2028.

Scop et Scic Un modèle pérenne dans l'Ouest

En **Bretagne**, les Scop et Scic sont au nombre de 256 et représentent 4 676 emplois, pour 481 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elles démontrent que le développement du modèle coopératif est pérenne, malgré la conjoncture économique compliquée. Loïc Julien, directeur de l'Union régionale des Scop et Scic de l'Ouest (Bretagne, Normandie et Loire-Atlantique), livre le bilan de l'activité 2023.

Par **Sarah Sedraoui**

« **L**e territoire breton est naturellement fertile pour les projets de coopération. » Loïc Julien, président de l'Union régionale des Scop et Scic de l'Ouest, confirme la tendance nationale : le modèle des Scop et des Scic est pérenne sur le territoire. En 2023, « les objectifs de création de coopératives et d'emplois sont atteints, avec 407 emplois et 37 coopératives créées dans le Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Loire-Atlantique) ». En Bretagne, cela représente un total de 256 Scop et Scic, pour 4 676 emplois, « c'est d'ailleurs sur ce territoire que l'on retrouve le plus de sociétés coopératives. »



Loïc Julien, directeur de l'Union régionale des Scop et Scic de l'Ouest

Répartition des salariés Scop et Scic dans l'Ouest :

1 938 dans les filiales

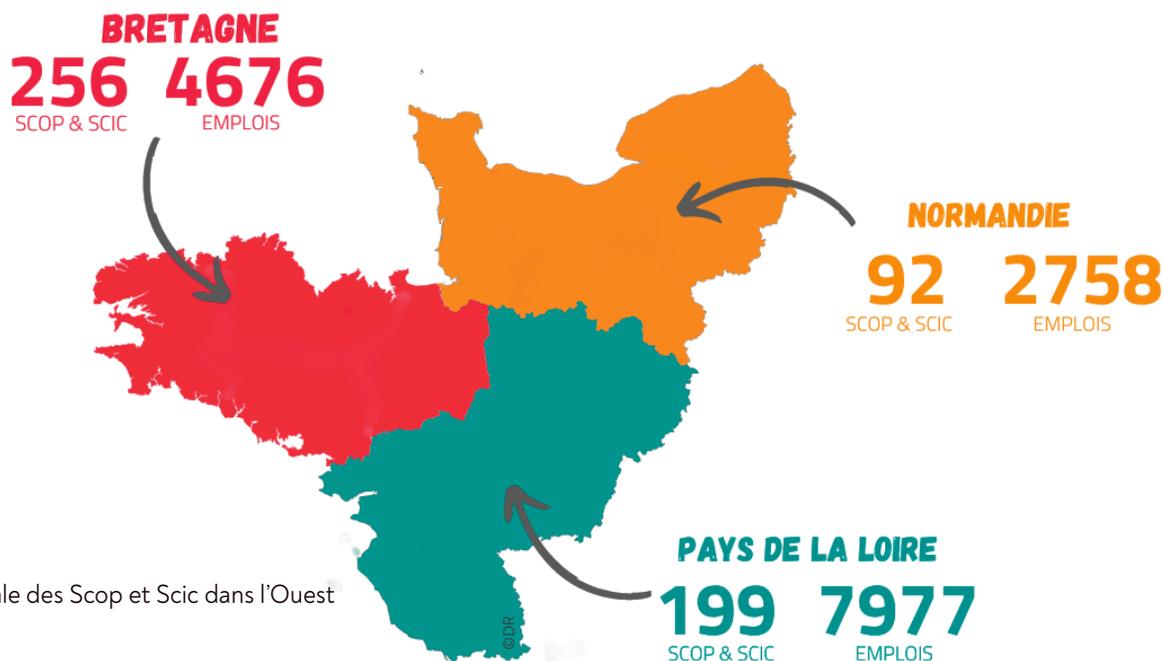


15 411 dans les coopératives dont
· 13 332 dans les Scop
· 2 079 dans les Scic

+ 1 % d'évolution sur 1 an
+ 38,1 % d'évolution sur 5 ans

Scop, Scic, quelle différence ?

Une Société coopérative de production (Scop) est une forme de société commerciale coopérative qui a la particularité d'être dirigée par les salariés eux-mêmes. Concernant les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic), il peut y avoir d'autres parties prenantes qui ont un intérêt dans le projet, un modèle fréquent pour les filières alimentaires notamment : les autres parties prenantes peuvent ainsi être des clients, producteurs, fournisseurs, habitants, associations d'usagers, etc. À savoir : le modèle Scop existe depuis 100 ans alors que la Scic a seulement plus de 20 ans d'existence.



L'Union régionale des Scop et Scic de l'Ouest en chiffres

- Association fondée en 1946
- Siège social à Rennes (35), agences à Caen (14) et Nantes (44)
- 25 salariés
- 547 Scop et Scic adhérentes

Scop et Scic : 481 millions d'euros de chiffre d'affaires en Bretagne

Moins dynamique qu'en 2022, les Scop et Scic gardent une évolution positive en 2023, malgré la conjoncture. En se basant sur les données de la Banque de France, les coopératives sont deux fois moins impactées que les entreprises dites « classiques » de moins de 50 salariés. Ces modèles prouvent leur résilience et leur solidité, avec une croissance d'1 % de créations d'emplois par rapport à 2022 sur le Grand Ouest. Un chiffre qui grimpe à +38,1 % par rapport à 2018.

Le chiffre d'affaires des Scop et Scic bretonnes s'élève à 481 millions d'euros, sur un total d'1,840 milliards d'euros dans le Grand Ouest, « soit 26 % de notre territoire d'action qui couvre les régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire », et 9,4 milliards d'euros en France (+10 % de croissance par rapport à 2022).

Changement de modèle et transmission d'entreprises

Les structures coopératives apparaissent de plus en plus comme une solution avantageuse lors de transmissions d'entreprises. « Plus d'1/4 des dirigeants aujourd'hui ont 60 ans. Quand on sait que la transmission met cinq à dix ans, on comprend bien l'enjeu, précise Loïc Julien. Concrètement, si l'on prend l'exemple

d'un dirigeant d'une entreprise de 50 salariés dans le Bâtiment, au moment de sa transmission, le premier avantage à passer en Société coopérative est que le projet reste localisé là où il est né ; cela permet aussi aux salariés de passer à une posture de salariés associés, de devenir décideurs et donc mieux s'intégrer dans le processus de décisions. Tout le monde y gagne. »

Par ailleurs, l'Union des Scop et des Scic accompagne aussi les transformations de modèles, d'association à Scop par exemple. « Ces différents besoins expliquent aussi la croissance de ce modèle et cela continuera probablement ainsi dans les années à venir. »

Quatre avantages à choisir ces modèles

→ La démocratie d'entreprise : « On remet au cœur du modèle démocratique de l'entreprise les parties prenantes » ;

→ Tout ce qui relève de la redistribution et du partage des richesses produites : « Dans le cas des Scop, 45 % de redistribution des richesses en participation, 45 % en réserve et 10 % en dividendes en moyenne ; pour les Scic, beaucoup d'entre elles mettent 100 % des résultats en réserves » ;

→ L'accompagnement des salariés dans le projet : « L'accès à la formation continue, l'implication dans le management, le lien et l'enjeu de la gouvernance et la compréhension du fonctionnement de l'entreprise... » ;

→ L'impact territorial : « Le poids social en créant des emplois et des sièges sociaux sur les territoires, cela crée la richesse locale. »

Surendettement

Plus de 4 500 dossiers déposés en 2023 (+4,1 %)

En 2023, le nombre de dossiers déposés auprès de la commission de surendettement est en hausse au niveau régional (+4,1 %) et national (+8 %), par rapport à 2022, selon les données de la Banque de France. Un niveau toutefois inférieur de 26,4 % en **Bretagne** à celui de 2019, année de référence précédant la crise sanitaire (-15 % au niveau national).

En 2023, l'endettement contracté par l'ensemble des ménages surendettés en Bretagne s'établit à plus de 155 millions d'euros, et se répartit de la manière suivante :

- 39,6 % sont des dettes à la consommation (61 millions d'euros)
- 28,6 % sont des dettes immobilières (44 millions d'euros)
- 13,5 % sont des dettes de charges courantes, soit d'énergie, de transport, de logement, etc. (21 millions d'euros)
- 16,7 % sont des dettes autres, soit pénales, professionnelles, etc. (25 millions d'euros)

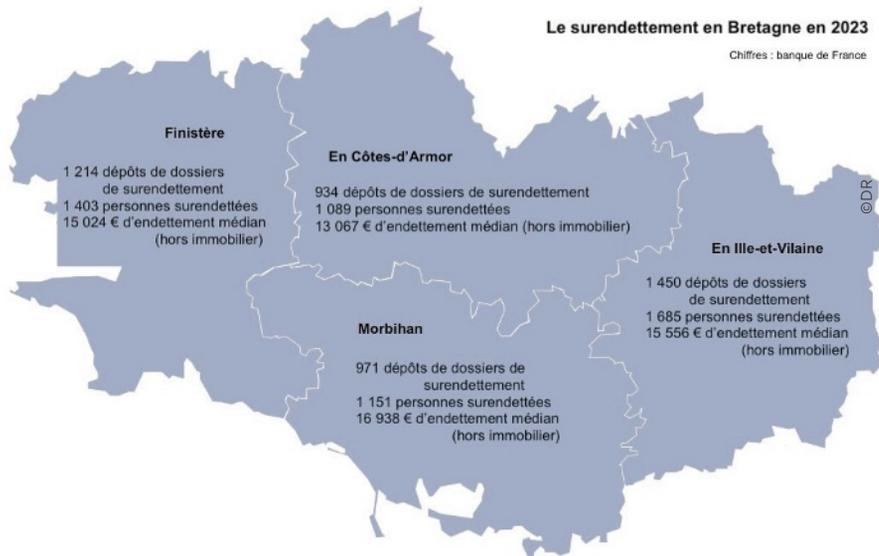
En 2023, **4 569 dossiers** de surendettement ont été déposés en Bretagne, et l'on compte ainsi **5 328 Bretons** surendettés. L'endettement médian s'établit à **15 070 euros**, hors immobilier. **54,6 %** des ménages surendettés vivent sous le seuil de pauvreté.

Profils : **39,7 %** sont des couples (mariés, pacsés, en union libre) ; **28,2 %** des célibataires ; **27,5 %** des personnes divorcées/séparées ; **4,6 %** des veufs.

121 617 dossiers ont été déposés en France au cours de l'année 2023, et l'endettement contracté par l'ensemble des ménages s'élève à 4,2 milliards d'euros.

Le nombre de dépôts de dossiers a baissé de 50 % depuis 2014. Une tendance de long terme qui paraît relever d'un encadrement plus strict des conditions de commercialisation des crédits à la consommation, de la baisse du chômage sur cette période et d'un traitement plus efficace des dossiers, selon l'analyse de la Banque de France.

Au titre de sa mission en matière d'inclusion financière, la Banque de France a informé ou accompagné plus de 5,7 millions de personnes en France en 2023. Pour cela, un accueil est assuré dans chaque Département, aux guichets sur rendez-vous, par téléphone (au 3414), ou sur le site internet www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers





Fonds de dotation Kernaë : 100 000 euros en faveur du logement des femmes

Créé en 2022 par la Coopérative immobilière de Bretagne - groupe pionnier de l'économie sociale et solidaire - le fonds de dotation Kernaë lance son quatrième appel à projet, ouvert jusqu'au 23 avril 2024, pour lutter contre la précarité et stimuler l'innovation afin de loger dignement les femmes. Une dotation de 100 000 € doit soutenir dix projets (dix enveloppes de 10 000 €) et concerne les cinq départements de la Bretagne historique. Les projets peuvent répondre aux enjeux directs de logement, ou aux causes périphériques, comme le développement durable, la santé et à l'accès à l'emploi. Clôture des dépôts de dossiers le 23 avril sur www.kernaë.bzh

Le précédent appel à projet du fonds Kernaë lancé en 2023, en faveur du logement des jeunes, a annoncé les lauréats courant janvier : Le campus Vert et Fondation Le Refuge (35) ; Les Bureaux du Cœur (44) ; La commune de Tremargat (22), Sillage (22), Habitat Jeunes en Tregor Argoat et Familles Solidaires Bretagne (22) ; Culture Breizh'illienne (29) ; L'envolée de la Chrysalide et Le temps pour Toit (44).

Carnet

Ademe Bretagne

Jacqueline Roisil, nouvelle directrice régionale

Jacqueline Roisil, directrice régionale adjointe de l'Ademe Bretagne depuis septembre 2020, a été nommée directrice régionale au 1^{er} mars 2024. Elle remplace ainsi Jean-Noël Guerre dans ses fonctions. Spécialiste reconnue des questions de transition énergétique, Jacqueline Roisil a réalisé toute sa carrière à l'Ademe. Elle a intégré l'agence en 1996 et a occupé des responsabilités dans les Hauts-de-France, en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'à l'inspection générale. L'Ademe est un établissement public sous tutelle conjointe des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La direction régionale Bretagne est installée à Rennes et agit en faveur de la transition écologique des acteurs bretons par le conseil, l'accompagnement et le financement de projets. 364 opérations ont été aidées en 2023 par l'Ademe Bretagne, et 82,3 millions d'euros ont été engagés.



@Ademe

Village by CA
Ille-et-Vilaine

Le Groupe Créative, nouvel ambassadeur-expert

C'est le 13^e ambassadeur à signer avec le Village By CA 35 et la 13^e entreprise à s'engager comme partenaire, pour conseiller et accompagner les projets innovants des entreprises hébergées au Village By CA à **Rennes**. Un partenaire d'autant plus intéressant que le Groupe Créative est un consultant informatique engagé pour le Numérique Responsable (NR).

Par **Laora Maudieu**

« **N**os domaines d'expertise : accompagner nos clients dans la transition digitale, rappelle Raphaël Doyen le fondateur du Groupe Créative. Or, avec les entreprises du Village by CA, pas de transition car elles débutent ! L'enjeu est ici de faire les bons choix dès le début, prendre les bons outils technologiques, permettant de ne pas embarquer dans son projet des ennuis pour plus tard. J'ai moi-même été accompagné en 2008, à la naissance de Créative, par le Réseau Entreprendre Bretagne. C'est un réel atout d'avoir un support sur les compétences et les connaissances manquantes. »

Le Groupe Créative réunit près de 320 salariés orientés tech, experts en conseil, conception et développement de Softwares. Sept agences en France, et le fief historique, situé à Rennes (La Courrouze), comptant une centaine de personnes.

« J'ai deux partis pris, deux facteurs forts : la sécurité et la durabilité. Et l'on met le Green IT, soit la sobriété numérique, au centre des projets. Les entreprises naissantes doivent avoir cette coloration numérique responsable dès leur démarrage, c'est pour cela que nous sommes fiers de nous engager avec le village by CA, et auprès des autres partenaires »*.



Raphaël Doyen, le fondateur du Groupe Créative, entouré de Romain Cuculi, et Jean-Yves Carillet, respectivement maire et directeur général du Village by CA Ille-et-Vilaine

« Promouvoir l'innovation en Bretagne »

Et le premier rendez-vous est déjà calé au samedi suivant : « Nous allons accompagner les équipes de Skribix, auditer l'interface graphique de leur plateforme, avec notre équipe experte en UX-UI design », précise Hélène Soulas, directrice régionale Ouest du Groupe Créative.

« Pour accroître le taux de survie des entreprises que nous accompagnons (83 % au cours des six dernières années), il est impératif de nous entourer de partenaires solides, capables de renforcer et de pérenniser les projets », rappelle également Romain Cuculi, maire du Village by

CA Ille-et-Vilaine. « C'est un partenaire stratégique, indique Jean-Yves Carillet, directeur général du Village by CA Ille-et-Vilaine. Le Village est un bien commun : riche de nos connexions, nous faisons interagir les entreprises partenaires et startups, avec l'ambition commune de promouvoir l'innovation en Bretagne et de contribuer à la création d'emplois. »

* Les douze autres entreprises ambassadrices du Village By CA 35 : Samsic, GBA Avocats, Groupe Geirec, Ouest-France, Vivalto Santé, Groupe Rouiller, Enedis Bretagne, Groupe Legendre, Fondation Yao !, Crédit Agricole 35, Groupe Launay et Engie.

Maxi Zoo : un huitième magasin breton à Pléchâtel

Leader français et européen de l'animalerie, Maxi Zoo (427 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022, 1 800 collaborateurs) ouvre un nouveau magasin à Pléchâtel, le 20 mars, situé au Centre Commercial Cap Koad. Huitième magasin dans le Département, Maxi Zoo Pléchâtel propose, sur une superficie de 320 m², tout le nécessaire pour le bien-être des animaux de compagnie. Les clients peuvent faire leur choix parmi plus de 4000 références et de nombreux services complètent l'offre, notamment un espace pesée, un Toutou bar avec des croquettes et de l'eau fraîche à disposition. Pour cette ouverture, une équipe de quatre personnes a été recrutée. Avec l'objectif d'être à moins de 20 minutes de chaque possesseur d'animaux, l'enseigne accentue son maillage territorial et vise l'ouverture de plus de 50 nouveaux magasins en 2024. « Notre objectif est de proposer un véritable écosystème dédié au bien-être des animaux de compagnie », déclare Jan Wejbrandt, PDG Maxi Zoo France.



©Maxi Zoo



Parc éolien de Marcillé-Raoul

6^e parc éolien pour Boralex à Marcillé-Raoul

Boralex, groupe québécois spécialisé en énergies renouvelables (électricité éolienne et solaire), annonce la mise en service de son 6^e parc éolien, à Marcillé-Raoul (à l'est de Combourg). La mise en service de ces six éoliennes Vestas V100 porte la puissance installée de Boralex en Bretagne à 114 MW, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 12 000 habitants. Boralex exploite aujourd'hui six parcs éoliens en Bretagne, avec Bazouges-la-Pérouse (35), Pleyber-Christ (29), Collorec (29), Plouguin (29) et Forges-de-Lanouée (56). La Région bénéficie du deuxième gisement de vent en France mais possède seulement 6 % du parc éolien national. Cette implantation renforce la capacité régionale de production d'énergie renouvelable qui, aujourd'hui, importe 85 % de son électricité. « À l'heure où l'électrification de nos usages ne peut se faire sans un déploiement massif des énergies renouvelables, chaque mise en service est une contribution supplémentaire aux ambitions de décarbonation de la France », a déclaré Nicolas Wolff, premier vice-président et directeur général de Boralex en Europe.

Hogo lance S3Boot, sa première station blanche pour les structures multisites

Fondée à Rennes en 2016, la startup Hogo (1,5 million d'euros de chiffre d'affaires, dix collaborateurs), spécialisée dans la cybersécurité, conçoit, développe et fabrique des stations blanches, et dispose, depuis 2022, d'une plateforme technique d'assemblage à Lyon-Villeurbanne. Après l'obtention de la première Certification de sécurité de premier niveau de l'Anssi en 2022 pour la station blanche S3box,

Hogo franchit un nouveau cap en répondant à la problématique de la protection cyber de structures complexes. Alors que l'USB est l'un des trois plus grands vecteurs de risques cyber en Europe, la structure lance le S3Boot, une solution logicielle qui convertit un ordinateur en station blanche USB sécurisée. Une première en France.

Cette technologie permet ainsi aux structures multisites d'utiliser cette station blanche sans acheter de matériel, pour sécuriser l'ensemble de leurs implantations (métropoles, hôpitaux, industries, services R&D, etc.). « Jusqu'à présent, pour protéger l'ensemble de leurs sites, les entreprises devaient beaucoup investir. Le S3Boot offre ainsi une alternative », explique Quentin Ruillère, fondateur d'Hogo.



Quentin Ruillère, fondateur d'Hogo

Jallu Ébénisterie

« Nous avons fait un meuble pour **Sylvester Stallone** »

Dans leur atelier d'ébénisterie de **Bazouges-la-Pérouse**, à 45 minutes au nord de Rennes, Sandra et Yann Jallu façonnent du mobilier de luxe, quasiment exclusivement des pièces uniques. Le couple franco-américain est à la tête d'une entreprise d'artisanat d'art qui avoisine les 2 millions d'euros de chiffres d'art.

Par **Suzanne Bruneau**

Qu'est-ce qui relie Bazouges-la-Pérouse et Sylvester Stallone ? Un meuble commandé à l'ébénisterie Jallu pour sa villa californienne. Cette connexion improbable est due au talent de Yann et Sandra Jallu, fondateurs de cet atelier d'ébénisterie de renom. Sandra, originaire des États-Unis, s'occupe du volet artistique, elle dessine les meubles. Yann, compagnon du devoir, leur donne vie. Ce qui distingue Jallu, c'est sa perpétuation de la marqueterie de paille, une technique rare consistant à assembler des brins de paille pour créer des motifs. Les matériaux utilisés sont dignes d'un cabinet de curiosité : de la corne venue d'Inde, du gypse du Maroc...

95% d'export

L'atelier vend environ 80 pièces par an, réalisées sur mesure, pour un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros. Jallu attire une clientèle de décorateurs d'intérieur œuvrant principalement pour des résidences privées. « *Occasionnellement, nous avons collaboré avec des marques telles que Chaumet et Cartier, pour lesquelles nous avons fabriqué des panneaux décoratifs pour les boutiques* », souligne Sandra et Yann Jallu.





©Claire Israel

80 % de l'activité est réalisée à l'export, avec des marchés majeurs aux États-Unis et au Royaume-Uni. Le chiffre atteint 95 % en export indirect. Trois agents commerciaux travaillent pour eux, un aux États-Unis, un au Royaume-Uni et un autre en Russie, où la commande n'a pas tari. « Une fois, nous avons eu la visite d'un client arrivé en avion privé, accompagné de sa décoratrice, pour passer une journée à l'atelier et sélectionner des pièces pour sa résidence en Californie », se souvient Yann Jallu. Les projets ne se limitent pas aux intérieurs terrestres, l'atelier a déjà travaillé sur des bateaux privés. Depuis janvier 2020, Jallu a étendu son rayonnement en ouvrant une galerie à Paris, dans le prestigieux 6^e arrondissement, rue Bonaparte, au cœur du quartier des galeries d'art.

Dix-huit salariés

Le parcours de Yann et Sandra a débuté à New York, où ils ont travaillé pour un ébéniste français avant de décider, en 2006, de s'établir en Ille-et-Vilaine, près de la famille de Yann. « En France, il est plus facile de trouver des artisans compétents pour notre savoir-faire », explique Yann. Après avoir brièvement résidé à Sens-de-Bretagne, le couple a finalement posé ses valises à Bazouges, en 2012, où ils ont acquis un bâtiment de 2 000 m², dont 1 200 dédiés à la production. Avec dix-huit salariés, Jallu a trouvé un équilibre. « Ce nombre nous permet d'accéder à des chantiers conséquents, tout en offrant du travail à chacun », explique Yann.



©Claire Israel

Carnet



©Breizh Event 35

Breizh Event 35

Yannick Guéguen devient président

Réunis en Assemblée Générale le 21 février à l'Hôtel Océania de Rennes - Saint-Grégoire, les adhérents de Breizh Event 35 ont élu Yannick Gueguen à la présidence. Directeur du Centre Culinaire de Rennes et âgé de 54 ans, il succède à Géraldine Le Meur, dirigeante de l'agence de voyages Westcapades. Diplômé d'un master responsable de l'analyse et du développement stratégique des marchés, il est par ailleurs président du Grand Prix Morbihan Organisation, association organisatrice d'épreuves cyclistes internationales. Créé en 2005, le club Breizh Event 35 (une soixantaine de membres sur le Département) a pour vocation de promouvoir la destination Ille-et-Vilaine sous toutes ses facettes et à favoriser les échanges et la synergie entre les acteurs du tourisme d'affaires.

Le bureau : Géraldine Le Meur (Westcapades) est vice-présidente ; Guillaume Gougeon (Quai Saint-Malo - CCI Ille & Vilaine) est secrétaire ; Claire Pennarun (La Maison Pennarun) est secrétaire adjointe ; Mickael Collet (Le Château d'Apigné) est trésorier ; Philippe De Bellevue (Le Domaine des Ormes) est trésorier adjoint ; Gwénaëlle Leveque (Domaine de Cissé-Blossac) et Michaël Trévilly (Groupe AstreEvent) sont assesseurs.

Redon L'enjeu de la requalification de la friche Stef

À l'abandon depuis bientôt quinze ans, cet espace d'1,3 hectare, en plein de cœur de **Redon** et à proximité de la gare, est au cœur du projet de développement et d'aménagement urbain de la Ville (programme Confluences 2030).

Par **Charles Menguy**



Le projet de développement et d'aménagement urbain de la friche Stef, dans le cadre du programme Confluences 2030.

Un ensemble immobilier composé d'anciens entrepôts frigorifiques, sur une superficie de plus de 13 000 m² : la friche Stef est abandonnée depuis 2009. Demain, on y trouvera le campus Esprit Industries sur 5 900 m², et des activités tertiaires sur 22 500 m². Un chantier de requalification d'un coût total estimé à 5 millions d'euros, conduit par la Ville et l'agglomération de Redon, ainsi que l'Établissement public foncier de Bretagne (EPFB), qui a reçu un soutien financier de 1 500 000 euros du Fonds vert.

Cette année 2024 lance la première étape de ce chantier, avec la déconstruction de la friche et sa dépollution. Viendra ensuite l'ouverture du campus, la livraison étant prévue en 2026-2027. « *Demain, ce sera une ruche d'activités !* » précise Catherine Girard, cheffe de projet Confluences 2030. La requalification passera par un retour d'activités tertiaires sur 22 500 m². Redon Agglomération envisage l'installation de bureaux, sur un à quatre étages, et reste

ouverte aux projets d'implantations d'entreprises de toutes tailles et tous secteurs, invitant les dirigeants intéressés à se rapprocher de la direction de l'économie.

« Une unité pour le centre-ville »

En complément, une résidence étudiante de 100 chambres est prévue. « *Cela répond à un besoin actuel pour héberger les étudiants, complète Catherine Girard. L'un des enjeux de Confluences 2030 est d'affirmer Redon en tant que ville étudiante. Accueillir le campus à cet endroit est une réponse à ce défi.* » Dans le prolongement de cette problématique, un programme résidentiel pensé pour les familles est attendu sur la partie Ouest de ce terrain. « *Une cinquantaine de logements devraient être réalisés.* »

Il doit permettre de « *reconstituer une unité pour le centre-ville et révéler l'identité fluvio-maritime de ce cœur d'agglomération* », ou encore « *recréer des liens entre les différents quartiers* », développe Catherine Girard. Cette friche, située au bord du canal de Nantes à Brest et à 500 m du centre-ville historique, illustre cette volonté de repenser l'urbanisation de Redon, avec un volet économique et un volet résidentiel.

Philippe Gustin, préfet d'Ille-et-Vilaine ; Jean-François Mary, président de Redon Agglomération, et Pascal Duchêne, maire de Redon ont signé, vendredi 19 janvier, la convention Fonds vert pour les travaux à la friche Stef.



Les
Coursiers
Rennais

« Nous voulons nous diversifier »

Par Sarah Sedraoui

Fondé à **Rennes** en 2020 par Hugo Bastit et Thomas Jacquelinet, en pleine crise sanitaire, Les Coursiers Rennais est un service de livraison de nourriture à domicile. Composé de quatorze personnes, dont trois salariés (tous livreurs), l'association se développe et mise sur un nouveau service : la livraison de matériel de bureaux.

« **N**otre avantage, c'est notre aspect local et notre mode de gouvernance », précise, d'emblée, Hugo Bastit, co-fondateur de l'association

Les Coursiers Rennais, lui-même livreur. Alors que le domaine de la livraison à domicile est rude, notamment avec des géants tels que Deliveroo, Uber Eats ou encore Just Eat, Les Coursiers misent sur leur différence : leur lien avec Rennes, « une solution éthique locale et responsable, par rapport aux grosses plateformes ».

L'association est née d'un constat, la précarité des livreurs à domicile dans ces grosses plateformes : « Les commissions ont évolué négativement, que ce soit sur la tarification ou les conditions de travail. Nous ne voulions plus collaborer à long terme avec les plateformes de livraison. »

Entre 5 et 10 % de commission

Comment cela fonctionne ? « Nous prenons une part de marché faible à Rennes, située entre 2 et 4 % par rapport aux autres plateformes (Uber Eats, Deliveroo et Just Eat, ndr) mais nous faisons tout de même plus que Just Eat. Quand les plateformes prennent une commission d'environ 30 % aux restaurateurs, nous, c'est entre 5 et 10 % », précise Hugo Bastit.

Concernant les livreurs, ils sont indépendants, mais signent une charte, « nous avons une relation de confiance. Ils sont totalement partie prenante dans le projet ».

En croissance de 20 %

Aujourd'hui, le format associatif devient compliqué. « Nous atteignons les limites de ce statut, avec notamment trois salariés sur la dizaine de membres. L'idée est de nous diriger vers le format Scop dans les prochaines années. Nous voulons nous structurer. »

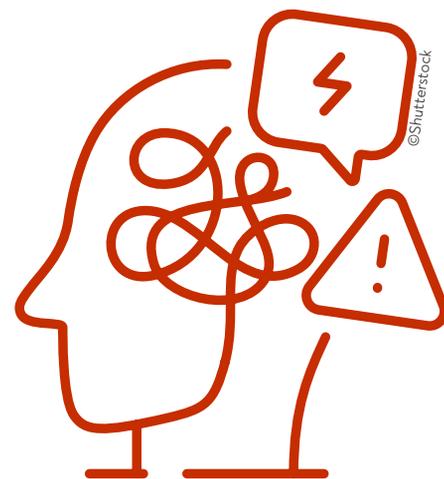
Une plateforme 2.0, plus respectueuse des livreurs et de l'environnement - les coursiers sont uniquement à vélo -, qui a fait ses preuves. « Notre chiffre d'affaires est en croissance de 20 % chaque année depuis 2021, période à laquelle nous sommes revenus à une certaine stabilité, après une forte demande pendant les confinements. » 126 000 euros en 2023 en restauration, grâce à 27 partenaires, dont Presto et Mono, Satio, La piste...

Levier de **développement** : la livraison de **fournitures** de bureau.

Pour se développer, la diversification est de mise. « Nous développons des activités parallèles à la livraison de restauration. Notamment, la livraison de fournitures de bureau, un domaine qui nous permet, en 2023 par exemple, d'augmenter notre chiffre d'affaires de près de 3 à 4 %, un chiffre aussi en croissance. » Une volonté de valider de nouveaux clients, notamment grâce à l'embauche d'un commercial à terme.



Bâtiment Santé des dirigeants



Le Groupe des Femmes du BTP35, réseau des Femmes du Bâtiment comptant plus de 3 000 membres en France répartis sur 94 groupes départementaux, s'est penché récemment sur les solutions pour aider les dirigeants en Burn-Out ou lorsqu'une longue maladie survient.

Philippe Lelièvre, Véronique Dufrenoy et Hugues NGuyen Kim



Les dirigeants sont de plus en plus exposés au risque d'épuisement, notamment dans le BTP. « *Le plus difficile est de percevoir les signaux pour soi-même, quand on a le nez dans le guidon* », explique Philippe Lelièvre, secrétaire général de la FFB 35 et pair accompagnant chez Rebond 35.

La Fédération française du Bâtiment a développé, avec l'observatoire Amarak, un outil en ligne pour les dirigeants du BTP qui souhaitent évaluer leur état de santé global. Si le test montre que le seuil d'alerte est dépassé, le dirigeant peut être mis en relation avec un professionnel en santé au travail. Sur 840 tests réalisés les dix-huit derniers mois, 32 % ont détecté un Burn-Out avec un facteur stressant dominant : la surcharge de travail (57,5%).

Rebond 35 en chiffres

Depuis 2015 : 37 personnes accompagnées en moyenne annuellement

2023 : 60 personnes accompagnées

2025 : estimation à 120 personnes

Si les services de Santé au Travail suivent celle des salariés, ils sont très peu sollicités pour les chefs d'entreprise eux-mêmes. « Le suivi de la santé des dirigeants n'a jamais été formalisé. Cependant, notre porte est toujours ouverte. Nous arrivons parfois à les faire s'ouvrir, lorsque les problématiques sont trop lourdes à porter », explique le docteur Nguyen Kim de Santé & Prévention BTP 35.

Proposer une aide adaptée

Depuis 2015, l'association **Rebond 35** est à l'écoute des dirigeants pour rompre l'isolement du chef d'entreprise en souffrance. « Nous prenons le temps d'écouter pour ensuite proposer une aide adaptée vers un professionnel de santé, un psychothérapeute, un coach... », poursuit Philippe Lelièvre. Rebond 35 peut financer, grâce aux dons à l'association, cinq à dix séances de psychothérapie.

Autre structure rennaise aidant les dirigeants, l'association **Réso'Forces**, créée par Brigitte Chollet. Depuis cinq ans, ils ont accompagné 80 dirigeants et salariés touchés par un Burn-Out ou une maladie grave. « Nous proposons des groupes de



parole, des formations, mais aussi des parcours sur plusieurs mois pour retrouver confiance, accepter la situation, sortir de l'isolement, refaire confiance aux autres et surtout se projeter professionnellement », explique Véronique Dufrenoy de Réso'Forces. Psychologues, sophrologues et art-thérapeutes de l'association accompagnent les entreprises qui souhaitent faire de la prévention pour reconnaître, accompagner et savoir comment communiquer en interne face à la maladie ou au Burn-Out.

• Pour joindre Rebond 35 :
06 68 50 36 32

• Pour joindre Réso'Forces :
07 84 99 19 99

Outils en ligne pour évaluer la santé des dirigeants du BTP : www.fbtp35.fr



LE GROUPE GIBOIRE PARTENAIRE DE LA VIE ÉCONOMIQUE LOCALE

Giboire Entreprise vous accompagne dans votre projet de location, de vente ou d'acquisition de bureaux.





BUREAUX À LOUER EN CO-EXCLUSIVITÉ

IMMEUBLE EMERGENCE À RENNES

2 4000 m² divisibles à partir de 323 m²

- Situé à proximité immédiate de la rocade Sud et du Centre Commercial ALMA
- Très bonne visibilité commerciale depuis la rocade Sud

- Immeuble neuf de très bon standing
- Plateaux de bureaux aménagés non cloisonnés
- Places de parking privatives en sous-sol

GIBOIRE ENTREPRISE ■ 02 23 42 43 44 ■ giboire.com

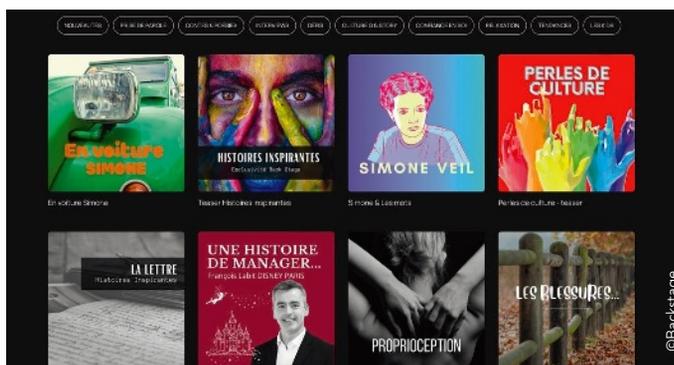
Prise de parole en entreprise

Une plateforme pour progresser

La **Renaissance** Marie Lerestoux vient de lancer Backstage, une plateforme numérique pour se former, de façon autonome, à la prise de parole en public. Un outil qu'elle souhaite promouvoir auprès des entreprises.

Par **Suzanne Bruneau**

Qui n'a jamais ressenti un frisson de stress à la simple idée de prendre la parole en public ? « *En entreprise, les occasions sont fréquentes : réunions, comités de direction, présentation de résultats... Typiquement, les présentations avec des chiffres peuvent vite être soporifiques. Certaines professions sont tout particulièrement livrées à l'exercice de l'oralité, comme celle des avocats. Néanmoins, nous sommes tous amenés à prendre la parole* », indique Marie Lerestoux.



« Parler pour être écouté »

C'est là tout l'enjeu de la plateforme Backstage, qu'elle a lancée en février. Parmi les premiers clients, une enseigne de retail, d'envergure nationale, a déjà souscrit à des abonnements pour sa force de vente. « *Parler à des inconnus, gagner en confiance, en sens de la repartie, ne pas rougir, gommer les tics de langage, travailler la prosodie et la gestuelle... La plateforme permet d'apprendre à parler pour être écouté. La parole est un art et un sport, il faut de l'entraînement.* » Sont disponibles, sous forme de podcasts : des conseils, des interviews de personnes inspirantes, des pastilles de culture générale ou encore des défis à réaliser pour pratiquer. « *L'avantage avec Backstage, c'est que les salariés peuvent adapter le planning et le contenu de leur formation.* »

Modules à l'unité

En complément, l'entrepreneuse a prévu une e-boutique, sur laquelle il est possible d'acheter des modules à l'unité, à des tarifs compris entre 80 et 150 euros. Parmi les thèmes abordés : " Structurer son intervention ", " Travailler sa voix ", " Lancer sa conférence ", etc.

Qui est Marie Lerestoux ?

« *Quatre mots définissent mon parcours : passion, parole, scène, liberté* », déclare Marie Lerestoux. Elle appartient à la famille des " slasheurs ", ces indépendants qui gèrent plusieurs métiers en même temps. Tout à la fois professeur de théâtre, coach vocal, voix off pour la radio, manager d'artistes et metteuse en scène, l'hyperactive a créé, il y a une dizaine d'années, l'entreprise Boîte en scène. Sa spécialité ? Le coaching conférencier et en prise de parole en public avec une approche théâtrale. En parallèle, elle développe la mise en scène d'événements " business ", à l'image de " Talents " qui a réuni sur scène le chef d'entreprise nantais David Butin, à la tête de Swipe, et l'ostréiculteur-acteur Joël Dupuch, à Rennes, fin janvier.

Marie Lerestoux avec Joël Dupuch, à l'occasion de l'événement " Talents ", à Rennes, en janvier.



Mobizi Le premier salon de l'écomobilité

Les 4 et 5 avril prochains, **La Gacilly** accueille les journées régionales de la mobilité décarbonée. Un salon BtoB qui permet aux acteurs régionaux de la mobilité de présenter leurs offres et leurs solutions aux collectivités territoriales et aux entreprises.

Par **Djamel Bentaleb**



Guy Lévêque et Soizic Lahonda, de la société d'événementiel Ekinox, organisateurs de Mobizi

Électrification, mobilités douces, covoiturage, Zones à faibles émissions, transports routiers... Le programme des ateliers est aussi large et chargé que la liste des exposants qui poseront leur stand à La Gacilly. Ce premier rendez-vous balayera un large spectre du thème des mobilités durables. « *Ce projet était initialement prévu en 2020 mais le Covid a tout interrompu*, dit Guy Lévêque, patron d'Ekinox et organisateur de l'événement. *Nous avons malgré tout continué d'y réfléchir et de tenter de convaincre nos partenaires car nous voulons fédérer les acteurs autour de cette question. Il y a tellement de choses à faire pour préparer l'avenir.* »

« **Des solutions** et expertises **les plus concrètes** possibles. »

Un rendez-vous breton

L'idée des organisateurs a reçu un accueil favorable très tôt de la part d'acteurs économiques de premiers plans, tels que la Région Bretagne, le Groupe Rocher, le Crédit Agricole du Morbihan, la Banque des Territoires, le Medef...

Des soutiens qui ont fortement motivé la petite équipe d'Ekinox, qui annonce un budget de 160 000 euros et compte sur environ 1 500 à 2 000 visiteurs. Ce rendez-vous breton, organisé judicieusement au carrefour de trois Départements (35, 56 et 44), prévoit douze conférences et ateliers, ainsi que la présence de 48 exposants.

Ateliers, conférences, accompagnements

« *Nous avons privilégié les acteurs locaux car nous voulons que les solutions et les expertises soient les plus concrètes possibles avec, de préférence, un accompagnement a posteriori* », précise Guy Lévêque. Tous les syndicats de l'énergie seront présents. Un atelier "Mixenn", réservé aux professionnels du transport lourd et logistique, ainsi qu'un atelier "Comment décarboner ma flotte" devraient donner de précieuses clés aux entrepreneurs qui souhaitent franchir une étape vertueuse dans leurs transports.

Des alternatives au gazole

Le colloque "Mixenn Tour : comment transporter mieux et avec quelle énergie sur mon territoire ?" permettra, quant à lui, aux collectivités territoriales de découvrir des témoignages et des solutions alternatives au gazole.

De nombreuses autres alternatives seront abordées lors de ce premier salon.

Programme complet à retrouver sur le site dédié : mobizi.bzh

Alimentation

Les Zalg, un marché d'avenir ?

Pour les créateurs de Zalg, installés à **Saint-Avé** et Paris, la question de l'alimentation se pose de manière cruciale, et ils misent sur les algues de culture pour proposer une alternative aux cultures terrestres, exigeantes en ressources. Leur travail paie, puisqu'ils ont levé un million d'euros fin 2023.

Par Djamel Bentaleb

« **N**ous avons la volonté de porter un projet qui puisse faire bouger les choses, explique Vincent Lacaze, cocréateur de Zalg. La tendance actuelle en matière d'alimentation vise à augmenter la végétalisation des assiettes. Mais comment le faire bien, avec le moins d'impacts sur les ressources, notamment sur l'eau ? » Une question "brûlante", à l'heure où l'on parle de sécheresse récurrente, d'abus de produits phytosanitaires et d'une trop forte consommation de produits carnés... Les algues semblent répondre à ces problématiques.



Vincent Lacaze et Tanguy Gestin, les deux fondateurs de Zalg

La grande distribution dès le printemps

Vincent Lacaze et Tanguy Gestin, trentenaires et jeunes pères, créent Zalg en 2021. Trois ans plus tard, la start-up fonctionne avec huit salariés. Avec la levée de fonds d'1 million d'euros en décembre dernier, les deux hommes peuvent passer à la vitesse supérieure. Aujourd'hui exclusivement présents dans la restauration, cet apport doit permettre de développer un nouveau produit de type snacking et de partir à la conquête de la grande distribution dès le printemps.

Un important travail de culinarité

« Nous voulons nous associer à une filière d'algoculteurs produisant des algues de culture 100 % françaises et bios, précise Vincent Lacaze. C'est un aliment réellement durable et qui possède des propriétés nutritives exceptionnelles. Nous misons sur la culture car nous voulons maîtriser la qualité de l'eau et surtout ne pas

perturber l'environnement naturel dans lequel les algues vivent. » L'ancien responsable marketing et l'ingénieur Agro Paris Tech ont effectué un important travail de culinarité pour lever les quelques barrières culturelles et gustatives françaises.

Des algues à la française

Et les deux entrepreneurs peuvent espérer dépasser les frontières françaises avec leurs algues préparées mais très peu transformées. Aujourd'hui, les algues que nous consommons sont souvent importées de Chine et leur processus de transformation soulève beaucoup de questions sanitaires. Les Japonais, quant à eux, plus gros consommateurs mondiaux, connaissent également des problèmes de pollution des eaux. « Les Japonais, dont nous tirons notre inspiration originelle, commencent à se sourcer en algues bretonnes, dit Vincent Lacaze. À nous de continuer à les séduire avec nos algues à la française. »



Les bâtonnets d'algues façon snacking, un point d'entrée dans la grande distribution pour Zalg



Trois agences bretonnes fusionnent pour créer Voilà Le Topo

Smac à Lorient, Efficience Web à Questembert et Tanki Design à Brest se sont regroupées pour former l'agence de communication globale Voilà le Topo. Cette nouvelle entité rassemble une équipe de seize personnes, sous la direction de Morgan Ravallec, Tanguy Marion et Régis Dayot, les trois associés et cogérants. Voilà le Topo pèse 1,1 million d'euros de chiffre d'affaires, avec une trentaine de clients. L'objectif est d'atteindre 2 millions d'euros d'ici à cinq ans, et de faire grandir l'équipe à 20 personnes. L'agence lorientaise Smac, spécialisée dans la création et le positionnement de marques, a racheté les deux autres structures, avec lesquelles elle collaborait régulièrement, pour la création graphique et de sites web. La réunion des trois agences permet de proposer une offre complète de communication, avec un maillage du Sud Bretagne depuis Questembert jusqu'à Brest. Car si le siège de Voilà le Topo est à Lorient, chaque entité garde son emprise locale. L'agence met en avant sa démarche éco-responsable, jusque dans la conception de sites web et le codage sur-mesure.



Morgan Ravallec, Tanguy Marion et Régis Dayot, les trois associés et cogérants de Voilà le Topo.



Ergotech annonce une levée de fonds de 1,1 million d'euros

Créée en 2012, la PME bretonne (Plescop) spécialisée dans l'ergonomie des postes de travail et la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS), poursuit sa croissance, en recrutant et en développant une nouvelle gamme de produits. Pour soutenir cette croissance, le fabricant français annonce sa première levée de fonds d'1,1 million d'euros : 365 000 euros levés en août 2023 auprès des Business Angels bretons et 735 000 euros collectés en janvier et février 2024 sous forme de dette, avec Bpifrance, le Crédit Coopératif et la Banque Populaire Grand Ouest (BPGO). « Grâce à cette levée de fonds, nous allons augmenter nos capacités d'innovation et de déploiement de nos produits sur le marché à plus grande échelle », déclare Kévin Le Texier, fondateur d'Ergotech (1 million d'euros de chiffre d'affaires). Investir dans la R&D pour la création de produits innovants, étendre sa part de marché et augmenter ses effectifs : avec 37 salariés actuellement, l'entreprise souhaite renforcer ses équipes en recrutant 50 nouveaux collaborateurs.

A2S et Sovérais fusionnent au sein de So Breizh

Toutes deux composantes historiques d'Even distribution (2 710 salariés et 720 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022), la finistérienne SovéFrais (Ploudaniel) et l'entreprise morbihannaise A2S (Kervignac), spécialisées dans la distribution de produits frais et surgelés, ont fusionné au 1^{er} mars 2024. La nouvelle entité So Breizh affiche 97 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulés, 320 collaborateurs et 5 000 clients en Bretagne. Produits frais, viandes fraîches, produits surgelés, glaces, épicerie et hygiène, c'est un acteur de référence de la distribution alimentaire BtoB, à destination de la restauration collective, commerciale et traiteurs, et commerces de proximité. Sous la direction de Nathalie Caroff, ex-directrice de SovéFrais, So Breizh veut devenir leader régional de la distribution alimentaire pour la restauration hors domicile (RHD), au sein du réseau Krill.



Alain Forest, directeur général adjoint du Réseau Krill ; Nathalie Caroff, directrice de So Breizh et Jean-Marie Arnal, directeur général d'Even Distribution.

Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique

Les femmes PRO-actives dans l'Ouest



Par Sarah Sedraoui

Depuis sa création en 2014, l'association Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique, basée à **Rennes**, réunit aujourd'hui 1 600 adhérentes sur les cinq départements bretons historiques. Avec douze membres au conseil d'administration et 100 coordinatrices, elle est aujourd'hui la première association féminine de Bretagne et l'une des premières de France, et tourne grâce à un budget global de fonctionnement de 250 000 euros annuel. Rencontre avec Hermine Mauzé, sa présidente depuis juin 2023, qui veut « libérer les femmes de l'autocensure ».

Quelles sont les principales missions de l'association ?

Hermine Mauzé : Notre réseau agit pour favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises par les femmes sur le territoire breton et de Loire-Atlantique. Nous avons trois missions. D'abord, sortir les femmes de l'isolement : la mise en réseau, car l'entrepreneuriat en nécessite absolument un. La deuxième mission, en construction, c'est de remettre les femmes dans les cursus de l'entrepreneuriat. Notre troisième raison d'être, c'est aussi d'être un bon guichet pour flécher le chemin des entrepreneuses. Il y a de nombreux acteurs sur tout le parcours entrepreneurial mais on ne sait jamais vers quel guichet se tourner aux différentes étapes du processus.

Économiquement, comment fonctionne l'association ?

H.M. : L'association fonctionne sur un modèle mixte classique. Nous avons un budget global de fonctionnement de 250 000 euros annuel, issus de subventions et d'une quinzaine de partenaires

privés à l'année : BPGO, les EPCI, The Land, BPI (avec Vincent Lebrecht le responsable des associations), le FEB, la BPI, AG2R, le groupe Rocher, le Printemps... Évidemment ces partenaires privés sont choisis en fonction de leurs actions en faveur des femmes. C'est un vrai combat.

Nous avons aussi des aides des institutionnels, notamment la Région et son président, Loïg Chesnais-Girard, très attaché au tissu associatif.

Autrement, les 1 600 adhérentes, issues de 70 villes, cotisent à hauteur de 45 euros par an. C'est très peu : nous nous adressons à des zones rurales et certaines ont peu de moyens à consacrer... Nous ne voulons pas que cela soit un frein à l'adhésion au réseau, même si, avec les problématiques d'inflation, nous allons être forcées de revoir les tarifications.

A full-page portrait of Hermine Mauzé, a woman with short blonde hair and blue eyes, wearing a light blue blazer over a black dress. She is standing in front of a solid orange background, with a wooden table and chairs visible in the foreground. The text is positioned to the left of her.

**Hermine
Mauzé**
présidente Femmes de Bretagne
et de Loire-Atlantique

Vous organisez des événements ?

H.M. : Nos 100 coordinatrices bénévoles mettent en place 600 événements annuels sur toute la Bretagne historique, notamment des ateliers sur tous les sujets liés à l'entrepreneuriat (Comment gérer les Fonds, Créer un business plan, Apprendre à négocier, Quelle posture adopter...). Nous sommes aussi sur des temps forts : par exemple le prix ÉcoVisionnaire, le Forum économique breton auquel nous sommes associées etc.

Ces événements permettent de réunir les adhérentes et de faire tomber le frein majeur : l'autocensure. Beaucoup de femmes n'osent pas entreprendre parce qu'elles ont peur.

Quel cheminement pour l'entrepreneuriat ?

À chaque étape du projet entrepreneurial se trouve une instance à même de répondre à différentes problématiques. « Sur la mise en place, quand il faut poser les bases, ce sera plutôt la CCI, qui va être en mesure de présenter des relations ou qui va proposer le rachat d'une entreprise déjà existante. Ensuite, lorsque le projet est un peu plus abouti, il faut lever des fonds grâce à France Active par exemple. Arrive la phase d'accélération : l'incubateur les Premières Bretagne peut préparer un programme d'accélération... À tout moment, nous restons disponibles pour aiguiller les entrepreneuses. »

Sandra Chevillon, co-directrice



« Nous faisons partie des plus gros réseaux **Français** et nous sommes **le plus gros en Bretagne.** »

L'entrepreneuriat est toujours un milieu masculin ?

H.M. : Les temps changent, mais dans certaines situations, c'est toujours sur les femmes que repose la gestion des enfants, la charge domestique et, par conséquent, elles ont moins de temps pour développer leurs projets professionnels. C'est donc toujours un milieu majoritairement masculin.

Malgré tout, près de 40 % des entrepreneurs en Bretagne sont des femmes, contre 36 % en France. Nous sommes très bons dans la Région, ce qui est rassurant. La Bretagne a toujours été une espèce de laboratoire, de zone de création d'entreprise, sur différents sujets (agriculture, industrie, tech, cyber...). C'est un terrain très fertile. Une des raisons est probablement que la mise en réseau marche très bien. Le breton étant très accueillant.

Quelles sont les principales problématiques des femmes entrepreneurs ?

H.M. : Nous avons de plus en plus de mal à identifier des problématiques communes, elles sont extrêmement diversifiées. Il y a tout de même des profils types. Il y a les solopreneures, dont les problématiques sont de gérer toutes les parties de l'entreprise en même temps. Il y a les femmes en stade de création d'entreprises qui doivent accélérer et faire entrer des investisseurs. Enfin, des femmes seniors qui sont dans une démarche de give back, qui ont été aidées et qui reviennent au sein de l'association pour donner en retour ou chercher de nouveau le soutien ou les informations qu'offre le réseau, par exemple.

Elles sont nombreuses, et notamment en démarche de création d'entreprises, qui veulent du temps, concilier vie privée et professionnelle.

« Près de **40 %** des **entrepreneurs en Bretagne** sont des **femmes** »



© Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique

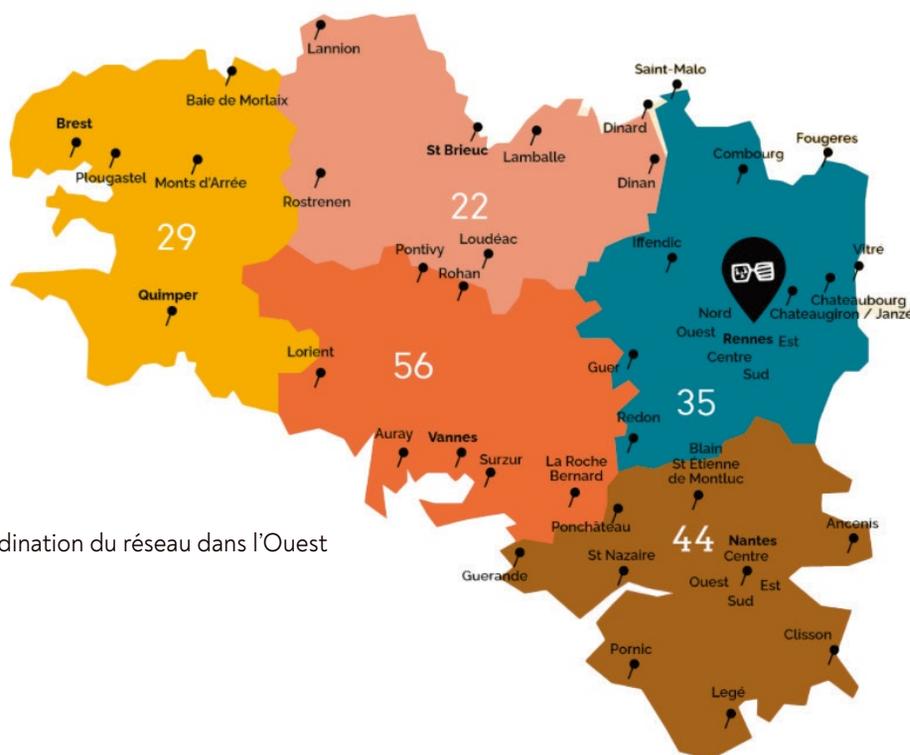
Quitterie Ducret, Codirectrice

Qui sont Sandra et Quitterie, les deux salariées de l'association ?

Sandra Chevillon : a d'abord suivi un BTS d'animation et gestion touristique locale à Rennes, avant d'aller parfaire son anglais en Nouvelle-Zélande puis comme hôtesse pour Brittany Ferries. Elle obtient ensuite une licence de marketing de l'hôtellerie internationale à Versailles, qui la mène à travailler dans des entreprises familiales bretonnes à divers postes (commercial, communication et événementiel) : neuf ans chez Oceania Hôtel et six ans pour le groupe Jeulin. À Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique, elle développe la communication et l'événementiel et fait le lien avec les coordinatrices.

Quitterie Ducret : après un parcours scolaire en anglais dans les sections internationales de Sèvres et une licence de journalisme, Quitterie part en Australie pour y suivre un master en relations internationales spécialisé en développement communautaire et résolution de conflits. Globe-trotteuse, elle a œuvré dans de nombreuses associations pour aider les femmes partout dans le monde. Après avoir mené différents projets auprès de populations locales précaires au Mexique, cette Lyonnaise d'origine a posé ses bagages en Bretagne, où elle a travaillé pour l'association Entourage Bretagne de Rennes. Codirectrice, elle est responsable, depuis début février, des partenariats privés et institutionnels.

« 15 à 20 % d'adhérentes supplémentaires
chaque année depuis trois ans. »



©Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique

Les lieux de coordination du réseau dans l'Ouest

D'ailleurs, " être son propre patron ", est-ce avantageux ?

H.M. : L'entrepreneuriat demande beaucoup de temps, il y a des temps forts et des temps morts et l'on est souvent peu accompagné. C'est une aventure humaine qui requiert une forme de rigueur et d'équilibre. Quand on est salarié, on en a une vision complètement fantasmée : c'est vrai que l'on est son propre patron mais si l'on prend l'exemple des jours de congé, évidemment on peut prendre quand on veut... mais on ne touche pas de salaire.

De nouvelles formes d'entrepreneuriats existent, comme l'intrapreneuriat : des entrepreneurs au sein de groupes. Pour des missions de six mois à un an par exemple, les femmes qui choisissent ce modèle peuvent développer des projets de manière agile, avec des méthodes de travail de start-up. À l'issue, elles peuvent choisir de poursuivre le projet en dehors de l'entreprise.

Cette notion n'est pas connue du grand public et peu proposée et c'est pourtant souvent la plus adaptée à nos adhérentes. Nous sommes aussi là pour donner ce type de clé.

L'association attire beaucoup ?

H.M. : L'association est en hypercroissance, nous faisons d'ailleurs face à la difficulté de l'audit, nous y travaillons pour nous structurer. Nous sommes en augmentation de 15 à 20 % chaque année depuis trois ans. Le monde du travail a changé, notamment depuis le Covid : de nombreuses femmes nous disent qu'elles ont des attentes personnelles extrêmement fortes mais qu'elles ont beaucoup de mal à les réaliser car le cadre ne leur permet pas. Elles quittent ainsi le salariat pour cette raison.

D'autres réseaux comme Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique existent ?

H.M. : Bien sûr, et nous travaillons ensemble ! Si l'on est seul sur un marché, en général, c'est mauvais signe. Nous faisons partie des plus gros réseaux Français et nous sommes le plus gros en Bretagne. Mais à Rennes notamment, il y a Entreprendre au féminin Bretagne, les Premières, Entreprendre pour apprendre... Pleins de réseaux qui œuvrent pour ces mêmes missions d'aides à l'entrepreneuriat. Et il y en a de plus en plus. Ce qui est important, c'est de ne pas se faire de concurrence. Nous avons des liens étroits avec les différents réseaux.

Quels sont vos axes de développement ?

H.M. : D'abord, rester concentrées sur nos missions premières. Au-delà de ça, la perspective est d'avoir du poids et une oreille auprès des politiques publiques. Cela passe par un laboratoire d'études pour l'amélioration de la position des femmes dans la chaîne hiérarchique. À l'avenir, nous aimerions aussi développer une offre de marrainage : proposer à certaines femmes entrepreneuses de marrainer une adhérente.

Dans cet esprit de femmes modèles, nous lançons un nouveau rendez-vous, nommé le webinar Coup d'œil - 60 minutes avec une femme qui mérite le coup d'œil -, et notre première invitée sera Clarisse Le Court, fondatrice de Claripharm (22), qui partagera ses conseils à destination de tous les porteurs de projets.

BONUS

· **Votre parcours ?** J'ai commencé comme journaliste pour *France 24*, spécialisée sur le Moyen-Orient (Liban), puis j'ai intégré *BFM TV*. J'ai ensuite créé ma boîte de production audiovisuelle, *Yunikon Production*, après avoir été à *Numa* (incubateur de start-ups), un peu par hasard. Dans ma vie professionnelle, j'ai été énormément aidée par des femmes, ce qui m'a probablement poussée inconsciemment à *Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique*. Aujourd'hui, j'ai vendu mon entreprise et j'ai une nouvelle page de ma vie à écrire.

· **Quel conseil pour une femme qui veut se lancer ?** L'apprentissage. L'entrepreneuriat c'est comme l'éducation, cela s'apprend, il faut suivre un cursus, on ne peut pas tout faire au feeling. Il n'y a pas de magie.

· **Une œuvre culturelle ?** *La liberté guidant le peuple* d'Eugène Delacroix. Sur ce tableau, il y a un paysan au premier plan, puis un étudiant, un homme et enfin une femme, représentant la liberté. Je suis très attachée à l'égalité des chances, des conditions. Je considère que tous les Êtres humains ont le droit à la réussite.

· **Une phrase ?** « On considère le chef d'entreprise comme un homme à abattre, ou une vache à traire. Peu voient en lui le cheval qui tire le char » - Winston Churchill. C'est simple, l'entrepreneuse a la responsabilité de l'équipe.

Prévention des faillites : les bons réflexes à adopter

Par M^e Benjamin Busquet, avocat au barreau de Rennes

Alors que l'activité économique est au ralenti depuis de nombreux mois, au regard de différents facteurs macro-économiques, l'activité du greffe du tribunal de commerce de Rennes connaît un rebond sans précédent en termes de traitement des défaillances d'entreprise. Cette recrudescence des défaillances était néanmoins prévisible pour les professionnels du secteur. Retour sur les réflexes à avoir face à certains signaux économiques et les outils juridiques préventifs mis à disposition des dirigeants d'entreprise.

On relève, ces derniers mois, de nombreuses défaillances d'entreprises. La mise sous cloche des actions judiciaires par les créanciers institutionnels et la suspension de toute poursuite initiée par les organismes sociaux - afin de permettre à l'activité économique de repartir post-crise sanitaire - n'étaient en effet que provisoires et rendaient inéluctable la survenue de cette situation. Il ne s'agit que d'un réajustement naturel de l'activité économique.

Le ralentissement de l'activité immobilière a également eu pour conséquence, depuis quelques semaines, de voir arriver de nouvelles entités dans les salles d'audience du tribunal de commerce.

La gestion judiciaire des défaillances d'entreprises, c'est-à-dire une gestion de crise " après coup " (redressement judiciaire et liquidation judiciaire), ne doit pas être le seul réflexe à avoir pour les dirigeants d'entreprises du bassin rennais.

Tout bon dirigeant d'entreprise doit anticiper, et il existe différentes procédures préventives des défaillances d'entreprise qui permettent d'organiser et restructurer une activité et ce, en dehors de toute procédure judiciaire.

En janvier dernier se tenait la première conférence organisée par le Barreau de Rennes " **Journée des Entreprises : dirigeants d'entreprises, découvrez les outils juridiques pour aborder 2024 sereinement** ", qui a eu pour but d'informer, en cette période économique incertaine, les dirigeants sur les différentes solutions qui existent et qui sont efficaces face au risque social, fiscal ou au risque lié aux difficultés économiques et financières.

Pour celles et ceux qui ne pouvaient être présents à cette conférence, il est opportun de revenir sur les réflexes à avoir face à des signaux économiques qui invitent à la prudence et à envisager de manière avisée, les outils juridiques préventifs mis à leurs dispositions.

Les signaux économiques à surveiller

Les indicateurs qui doivent être pris en considération, de manière sérieuse par les dirigeants d'entreprises, sont :

- ✓ Les difficultés liées au règlement de ses cotisations sociales (parts sociales et parts patronales) ;
- ✓ Une ouverture de crédit utilisée constamment à son plafond ;
- ✓ Un décalage de plus de 60 jours du règlement de ses fournisseurs ;
- ✓ Une problématique récurrente de règlement de la TVA ;
- ✓ Un retard constant du paiement du loyer de son bail commercial.

Si un ou plusieurs de ces indicateurs sont présents, ayez le réflexe immédiat de prendre contact avec vos conseils habituels pour examiner les leviers économiques permettant de résoudre ces difficultés. Toutefois, si après quelques mois ces indicateurs demeuraient défaillants, il conviendra alors d'envisager d'autres options, plus " coercitives " pour retrouver de l'air et de la trésorerie.

Sans paraphraser mes confrères lors de la conférence du Barreau de Rennes, il convient assurément d'avoir le bon réflexe de consulter un professionnel qui aura vocation à poser un diagnostic, en partenariat avec le dirigeant d'entreprise. Sans cette prise de conscience préalable du chef d'entreprise et du diagnostic du professionnel du droit, il sera impossible pour le dirigeant d'entreprise d'envisager sereinement une réorganisation/restructuration de son activité.

Rappelons que, schématiquement, les défaillances d'entreprises sont, certes, parfois la conséquence d'un élément exogène à l'entreprise combiné à un retournement du marché, mais le plus souvent liées à un élément intrinsèque, conséquence d'une mauvaise gestion du dirigeant d'entreprise qui s'enferme dans une mauvaise direction pour tenter de redresser la barre.



**Me Benjamin
Busquet**
avocat au barreau de Rennes

Face à cela, deux outils juridiques discrets mais efficaces existent : le mandat ad hoc et la conciliation.

Le mandat ad hoc

La procédure de mandat ad hoc, prévue par l'article L611-3 du Code de Commerce, permet à tout débiteur de solliciter la désignation d'un mandataire ad hoc, dont la mission sera déterminée par le président du tribunal de commerce.

En pratique, la mission sollicitée est en réalité proposée par le dirigeant d'entreprise pour répondre à ses besoins sans perdre sa capacité à décider. Cette procédure peut être sollicitée même si vous êtes en état de cessation des paiements, sous réserve qu'il soit inférieur à 45 jours. Aucune limite de durée pour la mission mais la plupart du temps, elle est fixée à un délai de trois mois, renouvelable. Le mandataire ad hoc a principalement pour mission d'aider la société en difficulté à négocier un accord avec ses principaux créanciers pour obtenir des rééchelonnements de dettes, des différés de paiement, de solliciter des remises et délais ou encore d'aménager certains règlements. Mais il peut aussi être amené à résoudre toute autre difficulté rencontrée par l'entreprise, ayant pour but d'éviter la cessation des paiements et/ou de faire cesser une cessation des paiements très récente (inférieur à 45 jours).

→ Les avantages du mandat ad hoc sont multiples : confidentialité, liberté dans l'élaboration de la mission du mandataire ad hoc et rapidité de mise en place.

Le mandat ad hoc trouve ses limites dans le fait que l'on ne peut imposer des mesures à ses créanciers et la réussite du mandat ad hoc dépendra pour partie de la bonne volonté des créanciers, et pour partie de l'efficacité du mandataire ad hoc.

En pratique, il sera demandé de nommer en qualité de mandataire, soit des administrateurs judiciaires, soit des mandataires judiciaires au regard de leur expertise dans ces domaines.

La conciliation

Plus connue du grand public, la procédure de conciliation est prévue par les articles L 611-4 et suivants du Code de Commerce. Pour être recevable, l'entreprise doit rencontrer des difficultés juridiques, économiques ou financières existantes ou prévisibles, mais ne doit pas se trouver en état de cessation des paiements, ou alors l'être depuis moins de 45 jours. La durée de la procédure de conciliation est de quatre mois, pouvant être prolongée d'un mois au maximum.

Le conciliateur a pour mission de favoriser la conclusion d'un accord amiable, entre l'entreprise et ses principaux créanciers et partenaires, pour mettre fin aux difficultés de l'entreprise et assurer sa pérennité. Ici aussi, les objectifs recherchés sont d'obtenir des rééchelonnements de dettes, des différés de paiement, des remises et des délais ou encore l'aménagement de certains règlements. Le conciliateur peut présenter des propositions en vue de la sauvegarde de l'entreprise, de la poursuite de l'activité et du maintien de l'emploi.

L'objectif de la conciliation est de parvenir à un accord de conciliation qui sera, soit constaté (aucune publicité), soit homologué par le tribunal (publication au BODACC). En contrepartie de cette publicité, des avantages sont offerts aux créanciers, notamment en termes de garanties, parce qu'ils ont joué le jeu et participé à la résolution des difficultés de l'entreprise. Contrairement au mandat ad hoc, et ce depuis la loi 2020-956 dite ASAP, il est permis au président du tribunal d'imposer des délais aux créanciers récalcitrants (article L 611-7 du Code de Commerce).

→ Les avantages de la conciliation : la confidentialité (la publication au BODACC ne précise pas le contenu de l'accord de conciliation), la liberté dans les négociations avec les créanciers et la rapidité de mise en place. La conciliation, à l'instar du mandat ad hoc, trouve également ses limites si les créanciers sont réfractaires à

négocier. Cet inconvénient est cependant désormais tempéré par l'article L 611-7 du Code de Commerce (cf. supra). De plus, la durée maximale de cinq mois peut également, dans certains cas, être vue comme un inconvénient par certains dirigeants. Pour autant, ce délai est un gage de célérité qui doit être vu comme un gage d'efficacité dans les négociations.

En résumé, pensez qu'il n'est pas exclu de

cumuler les différentes procédures, car la menace de l'ouverture d'une procédure judiciaire (redressement/liquidation) est souvent un levier permettant d'inciter les parties et donc les créanciers à trouver des solutions concrètes pour sauvegarder l'entreprise et poursuivre l'activité. Ces procédures peuvent être très efficaces, leurs seules limites étant l'imagination des intervenants pour trouver les solutions les plus efficaces et adaptées aux objectifs recherchés. C'est la raison pour laquelle il est primordial d'être accompagné par ses conseils pour mettre en œuvre ces procédures. Ayez le réflexe de ces outils juridiques, prenez le temps de vous entourer de professionnels qualifiés et de votre conseil : **il n'y a aucune " honte " à recourir à ces mécanismes car l'échec participe nécessairement à la réussite future.**



Édition Le patrimoine breton en images

Deux nouveaux ouvrages photographiques sur Lorient et les équipements sportifs bretons ont été publiés, à l'initiative du service patrimoine de la région **Bretagne**. La collection **Images Patrimoine**, éditée par Locus Solus (de Châteaulin) à partir des images du fonds de l'inventaire régional, propose des regards photographiques et artistiques sur des infrastructures emblématiques.

« **C**e sont deux petits livres par la taille, mais de grands travaux d'enquête menés par la région Bretagne », lance la vice-présidente Anne Gallo, chargée du patrimoine, sur le site de la base des sous-marins à Lorient. **Déambulation portuaire, couleurs lorientaises** et **Géométrie sportive, l'esprit des lieux**, deux nouvelles publications qui font la part belle à la photographie. « Les livres ne comportent pas de textes scientifiques ou de légendes directement sous les photos car, pour nous, c'est le regard qui fait patrimoine, dit Anne Gallo. Nous voulions également que le lecteur se rue sur les légendes après avoir vu les images, comme lors d'une déambulation. »

lieu à une série photographique inédite. L'enchevêtrement des espaces et des activités souligne à quel point ici, tout y est hors d'échelle et hors du temps. L'ouvrage est sorti en librairie le 23 février 2024 (13 €).

- **Géométrie sportive, l'esprit des lieux** : gymnases, centres nautiques, stades et autres lieux du sport en Bretagne se regardent souvent dans leur seule dimension fonctionnelle. Des vestiaires aux tribunes, chaque cliché rappelle un souvenir vécu ou imaginé, de l'après-guerre à nos jours. À la veille des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, c'est une invitation à faire un pas de côté dans un univers rarement exploré dans sa dimension patrimoniale. L'ouvrage est sorti en librairie le 27 octobre 2023 (13 €).



Les membres de la Région Bretagne (élus et photographe), du service de l'inventaire et l'éditeur Focus Locus, autour de la vice-présidente Anne Gallo, chargée du patrimoine (4^e à partir de la gauche)

- **Déambulation portuaire, couleurs lorientaises** : deux études d'inventaire du patrimoine se sont croisées ces dernières années à Kergroise et à Keroman : l'une consacrée aux patrimoines portuaires et l'autre aux héritages militaires. De la criée à la base de sous-marins, des quais du port de pêche aux alvéoles, des grues aux espaces cachés et inaccessibles, les lieux explorés ont donné



Le cuir, Écomusée de la Bintinais une matière à fleur de peau

Le cuir ne serait rien sans le savoir-faire des tanneurs et des mégissiers. Ce sont eux qui transforment la peau animale : bovins, porc, chèvre, mouton, agneau... en une matière imputrescible, à la fois souple et résistante. L'écomusée de la Bintinais, aux portes de **Rennes**, consacre une passionnante exposition à cette matière à fleur de peau, jusqu'au 1^{er} septembre 2024.

Par **Gwénaëlle de Carné**

Le visiteur est invité à un voyage dans les coulisses d'une industrie très présente à Rennes au 19^e siècle, lorsque les tanneries vibraient au rythme de l'Ille et de la Vilaine, avant de périr dans les années 1920. L'occasion de découvrir les techniques et les outils utilisés, les secrets de fabrication (le tan, l'alun...) et l'art du cuir. L'exposition stimule tous les sens, elle donne à voir, entendre, sentir et toucher la matière.

Habillement, cordonnerie, ganterie, sellerie, bourrellerie, la maroquinerie, reliure, mobilier... le cuir est si présent dans notre quotidien que l'on oublie combien il est difficile de transformer une peau putrescible en matière noble. Du lavage dans la rivière au corroyage, le processus est complexe et éreintant, avec de nombreuses étapes : saler, sécher, laver, racler, tremper, épiler, écharner, tanner, assouplir. Les gestes ancestraux se sont transmis d'atelier en atelier, au fil de l'eau et des générations.



Séchoir à peaux de la tannerie Brison à Rennes rue Francois Menez

Rennes et ses tanneries le long de l'Ille et de la Vilaine

Présente dès la fin du Moyen Âge, l'industrie du cuir est ancienne en Bretagne, terre d'élevage, irriguée de rivières, riche du sel de ses marais salants. À Rennes, les tanneries étaient installées tout près du centre-ville, rue Baudrerie (corporation du cuir) et sur les bords de la Vilaine, dans les quartiers de la Parcheminerie, du Vieux Cours et de la rue Saint-Hélier. Jusqu'à ce que l'arrêté municipal du 25 septembre 1849 les oblige à quitter les lieux pour des questions de salubrité. Elles s'installeront dans les faubourgs de Rennes de Brest, de Saint-Cyr et surtout de Saint-Martin, rue des tanneurs.

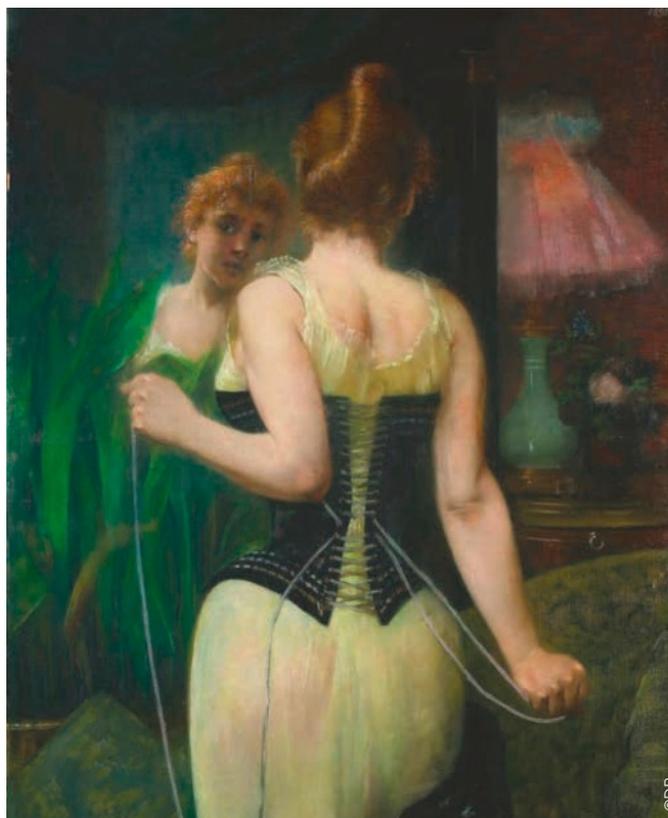
En 1842, Édouard Leroux avait déjà fondé, le long de l'Ille, la tannerie Saint-Martin, ruelle du Moulin-Saint-Martin. En 1860, ses neveux, Alfred et Edgard Le Bastard - futur maire de Rennes -, en feront une puissante entreprise, concurrencée par la tannerie Zwingelstein, fondée en 1896 au moulin de Trublet, sur les bords du canal d'Ille-et-Rance. En 1909, cette dernière produisait le tiers des gros cuirs fabriqués à Rennes. Elle fut récompensée par une médaille d'or à l'Exposition internationale de Turin. Il est encore possible d'observer, à Rennes, quelques vestiges de cette industrie du cuir : le séchoir à peaux de l'ancienne tannerie Brison, rue François-Ménéz, sur les bords de l'Ille et, non loin de là, les demeures des propriétaires des tanneries bâties au 19^e siècle, rue Saint-Martin, comme celle du Parc des tanneurs.



Intérieur d'une tannerie à Rennes collection Musée de Bretagne



Coffret en bois recouvert de cuir 17^e siècle, écomusée de la Bintinais



Pierre Carrier-Belleuse, *Jeune femme ajustant son corset* 1893

Différents usages et métiers

Le cuir offre une expérience sensorielle, chaque fois différente suivant l'animal qui en est à l'origine. Voilà pourquoi Marie Pichard, commissaire de l'exposition, a tenu à constituer une matériauthèque présentant une trentaine d'échantillons de cuir à observer et à toucher. Une façon de mesurer le talent des compagnons et des artisans si habiles à transformer la matière en objets. Ici, un coffret de cuir du 17^e siècle rehaussé de dorures, là, une calèche avec sa capote en cuir, une malle, un nécessaire de toilette, des étuis à couteaux ou à lunettes, des ceintures, des bottines.

Mais aussi les vêtements les plus variés, du corset de cuir lacé par une jeune femme peinte par Pierre Carrier-Belleuse en 1893, jusqu'à la Haute couture, sans oublier le blouson perfecto des motards. Inventé en 1928 par Schott aux États-Unis, ce blouson noir devient un signe de ralliement dans le film *L'Équipée sauvage*, avec Marlon Brando, en 1954.

À la fin du parcours, le visiteur est invité à se glisser dans la peau de l'animal au travers de costumes étonnants, comme celui du "Krampus", créature anthropomorphe du folklore d'Europe de l'Est. On se rend compte alors que le cuir est comme une seconde peau.

Cuir, une matière à fleur de peau, du 24 novembre 2023 au 1^{er} septembre 2024. Écomusée de la Bintinais, route de Châtillon-sur-Seiche 35200 Rennes. Du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi et le dimanche de 14 h à 18 h. Plein tarif : 4 euros, demi-tarif : 2 euros. ecomusee-rennes@rennes-metropole.fr Site internet : www.ecomusee-metropole.fr

Resto Dix nouveaux " Bibs gourmands " du guide Michelin en Bretagne

À quelques jours de dévoiler ses fameuses étoiles, le guide Michelin a publié une sélection de 56 nouveaux " Bibs gourmands " en France, dont dix en Bretagne. Des bons plans rapport qualité/prix, des restaurants bistro-nomiques qui « invitent à goûter cette France buissonnière et gourmande » !

Dans le Morbihan, il est possible d'y retrouver : **La Chebaudière** à Auray, **Granit** à Plouharnel et **Maison Cachée** à Rochefort-en-Terre ; En Finistère : **Le 21^e Commis** à Morlaix et **Écllosion** à Quimper ; En Ille-et-Vilaine : **Imayoko** à Rennes, **Doma** à Saint-Malo et **Entre Nous** à Vitré ;

Dans les Côtes d'Armor : **Rolland**, dans un ancien moulin à Plourhan et **Vivace** à Trébeurden.



Brasserie et crêperie chez Monsieur Arthur

Situé près de la gare de Rennes, au rez-de-chaussée d'un des trois bâtiments du programme immobilier Beaumont (groupe Legendre), Arthur Mercier a inauguré, début février, avec sa compagne, Lucille, son premier établissement : le restaurant et bar à cidres Monsieur Arthur. L'établissement compte une centaine de places assises, sur un vaste plateau de 300 m². « Nous recevons beaucoup de professionnels les midis et aux afterworks, de par notre emplacement, à proximité du boulevard Solférino », détaille-t-il. Originaire du Grand-Fougeray, Arthur y a investi près de 700 000 euros. L'aménagement et les travaux ont été menés par l'entreprise L.A Création, basée à Bruz.

Arthur et ses huit employés proposent, du lundi au samedi, une carte mêlant brasserie et crêperie avec des produits locaux. Une attention particulière est portée sur les cidres. S'il y a le classique cidre brut, les amateurs et curieux découvriront aussi du cidre rosé doux, floral et citronné, ou encore blanc doux.

www.monsieurarthur.bzh/



Arthur Mercier



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

E-mail : annoncelegale@7jours.fr / Plateforme : <https://annoncelegale.7jours.fr>

7JOURS L'ÉCO DE LA BRETAGNE, magazine d'informations économiques habilité à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de l'Ille-et-Vilaine. Le site 7jours.fr est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de l'Ille-et-Vilaine.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES / AVIS D'ENQUÊTE



Mairie
14, rue de Rennes - 35137
tel : 02 99 06 15 60
mairie@pleumeleuc.bzh

MAIRIE DE PLEUMELEUC

Procès-verbal provisoire d'état d'abandon manifeste
PV EAM des parcelles 35227 ZB 283 et 35227 ZB 361

Le maire de la commune de Pleumeleuc,
Vu les articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste ;

Vu le rapport du 9 février 2024 établi par M. Sylvain LEMONNIER, responsable du service technique, constatant le défaut d'entretien et l'état d'abandon des 2 parcelles sise 3 rue Laennec et 4 Levelinais, ZAE du Bas-Houet, 35137 PLEUMELEUC
Vu le courrier du 20/07/2020 rappelant aux propriétaires l'état de leurs parcelles « en friche et inoccupées »

Rapportons les faits suivants :

Les parcelles
-35227 ZB 283, 3 rue Laennec 35137 PLEUMELEUC, d'une surface de 2 940 m²
-35227 ZB 361, 4 Levelinais 35137 PLEUMELEUC, d'une surface de 560 m² appartenant à SCI RVPP, représentée par Mme ROGRIGUEZ VALVERDE, résidant 9 rue Louise Marie Désiré Lucas, 35160 MONTFORT-SUR-MEU,
ne sont manifestement plus entretenues et, de surcroît, n'ont pas d'occupant à titre habituel.

L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante :

-Bâtiment laissé à l'abandon, avec des fenêtres brisées et des désordres au niveau de la toiture avec des éléments tombés au sol

-Entreposage de déchets (bois, plastique, divers) à l'air libre avec possible présence d'amiante, ce qui génère de forts risques de pollution des sols et des

cours d'eau environnants en raison des écoulements et des risques de blessures et infections pour toute personne qui pourrait pénétrer sur les parcelles ou qui se situeraient en bordure des parcelles

-Terrain laissé en friche avec le possible développement d'espèces végétales invasives

-Absence d'entretien des portails d'accès à la propriété. Absence manifeste de manœuvre récente d'ouverture du portail du fait de la prolifération de la végétation.

-Dégondage du 2^{ème} portail avec sortie de rail en partie basse et absence de maintien en partie haute avec possibles risques pour les piétons

-Réparation et entretien des portails et grillages

Les travaux indispensables à un retour à un entretien normal consisteraient en :

-Travaux d'entretien du bâtiment (notamment remplacement des fenêtres brisées, réfection de la toiture et des gouttières)

-Retrait et tri des déchets laissés à l'air libre

-Entretien de la végétation

-Réparation et entretien des portails et grillage

Ce procès-verbal sera affiché en mairie ainsi que sur les parcelles pendant trois mois, et sera inséré dans deux journaux paraissant dans le département. Il sera également notifié au(x) propriétaire(s), titulaires de droits réels et autres intéressés.

Fait à Pleumeleuc le 14 février 2024

Le maire de Pleumeleuc,
Anne-Sophie PATRU

L247J02895

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT ET A L'ALIENATION d'une partie du chemin rural n°141 situé au lieu-dit « La Cucuère ».

La mairie de GUIGNEN informe ses concitoyens qu'il sera procédé à une enquête publique préalable à ce projet de déclassement et d'aliénation. M. APPERE Guy a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Les pièces des dossiers, ainsi que le registre d'enquête, côté et paraphé, seront déposés à la mairie de GUIGNEN du mardi 02 avril à partir de 9h au mercredi 17 avril 2024 jusqu'à 16h, et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (sauf mardi après-midi, jeudi matin, samedi, dimanche et jours fériés). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou par mail à urbanisme@guignen.fr ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra,

à la mairie de GUIGNEN le mardi 02 avril de 9h à 16h et le mercredi 17 avril 2024 de 15h à 16h, toutes observations qui pourraient être faites sur le projet d'enquête publique. Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

MAIRIE DE GUIGNEN 4 rue de ta Mairie 35580 GUIGNEN 02 99 92 20 63 - mairie@guignen.fr
pour Avis Madame Evelyne LEFEUVRE
Maire de GUIGNEN

L247J03081



Commune de Taillis

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Construction d'une maison d'assistantes maternelle

- 1-Entité qui passe le marché : Commune de Taillis
- 2-Mode de passation : Procédure adaptée
- 3-Objet : Marché de travaux à Taillis 35500

12 lots :

- 1-Terrassement-VRD
 - 2-Gros œuvre Ravalement
 - 3-Charpente couverture zinc
 - 4-Étanchéité
 - 5-Menuiseries extérieures
 - 6-Menuiseries intérieures
 - 7- Plâtrerie isolation plafonds
 - 8- Plomberie chauffage ventilation
 - 9- Électricité et photovoltaïque
 - 10- Revêtement de sol carrelage faïence
 - 11- Peinture
 - 12- Espaces verts clôtures
- 4-Délai d'exécution : 10 mois
5-Critères d'attribution : définis dans le R.C.
6-Modalités d'obtention des dossiers de consultation : <https://www.megalix.bretagne.bzh/> ref 2022/520990300.
7-Procédure : date limite : 02/04/2024 à 12h00 par pli électronique sur la plateforme <https://www.megalix.bretagne.bzh/>
8-Délai de validité des offres : 12 mois.
9-Date d'envoi de l'avis public à la concurrence : 01/03/2024
10-Renseignements : Mme Emilie GUILLAUME - Secrétaire- mail : mairiedetailis@gmail.com

L247J02881

Gagnez du temps

ABONNEZ-VOUS
EN LIGNE SUR
7JOURS.FR

Et recevez la newsletter
chaque semaine

LE SITE WEB 7JOURS.FR EST HABILITÉ POUR LES ANNONCES LÉGALES
DU DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE (35) ET DU MORBIHAN (56)



TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

KYC infogreffe

La connaissance client authentique

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

KYC.INFOGREFFE.FR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

AUTRE ARRÊT DE LA COUR D'APPEL

(Jugement du 19 février 2024)

SAS DU PAREIL AU MEME - NOM COMMERCIAL : DU PAREIL AU MEME (DPAM), 49/51 Rue Emile Zola, 93100 Montreuil, RCS BOBIGNY 326 019 775. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 06/02/2024, infirme le jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 28 juin 2023, en ce qu'il a fixé la date de cessation des paiements au 31 décembre 2021, statuant à nouveau, fixe la date de cessation des paiements au 31 août 2022.

13501561468906-1995B00207

AUTRE JUGEMENT ET ORDONNANCE

(Jugement du 26 février 2024)

SAS DISTRIBUTION CASINO FRANCE (D.C.F.), 1 Cours Antoine Guichard, 42000 Saint-Etienne, RCS SAINT ETIENNE 428 268 023. Hypermarchés. Jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 26/02/2024, arrête le plan de sauvegarde accélérée. Fixe la durée du plan à 4 ans. Désigne Mme Marie-Ange Salen nom d'usage Daubinet comme tenue d'exécuter le plan, lui donne acte des engagements qu'elle a pris à cet égard. Désigne commissaires à l'exécution du plan : la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris ; la SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdureau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris. Met fin à la mission des Administrateurs ; la SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris. Maintient administrateur : la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdureau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris, conformément à l'article L626.24 alinéa 1^{er} du code de commerce. Maintient Mandataires judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10 ; la SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre, 5 rue de Palestro 75002 Paris.

13501561465970-2000B00924

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 21 février 2024)

SARL AU CARROUSSEL DES SAVEURS, Route de Bain, 35150 Janzé, RCS RENNES 829 046 697, RM 829 046 697. Boulangerie pâtisserie. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes.

13501561546875-2023J00083

COUR D'APPEL DE RENNES TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

Par jugement en date du 26 Février 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a ouvert une procédure de liquidation judiciaire de : RICHEVE, société civile immobilière - acquisition, location, gestion de biens immobiliers-identifiée au RCS de RENNES sous le n° 809 903 990 3 impasse du Miroir aux Fées 35750 IFFENDIC

Fixe la date de cessation des paiements au 12 Novembre 2023. Désigné la Selarl ATHE-NA, prise en la personne de Maître Charlotte THIRION, mandataire judiciaire 20, Rue d'Isly 35000 Rennes, en qualité de liquidateur judiciaire ; Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L247J02912

Par jugement en date du 26 Février 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de :

SCI THE SHOP, société civile - acquisition, location, gestion de biens immobiliers-identifiée au RCS de RENNES sous le n°503 328 585 1C allée Ermengarde d'Anjou Sac Atalante Champeaux 35000 RENNES

Fixe la date de cessation des paiements au 26 Décembre 2023. Désigné la Selarl David Goic et associés, prise en la personne de Maître Benjamin Brillaud mandataire judiciaire, 39 rue du Capitaine Maignan 35000 RENNES, en qualité de liquidateur judiciaire

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L247J02913

COUR D'APPEL DE RENNES TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

Par jugement en date du 26 Février 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de : SCI THABOR PARIS, société civile - acquisition, location, gestion de biens immobiliers-identifiée au RCS de RENNES sous le n°503 329 146 Zac Atalante 1C Allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES

Fixé au 26 décembre 2023 la date de cessation des paiements ; Désigné la selarl David-Goic et associés, prise en la personne de Maître Benjamin Brillaud, mandataire judiciaire, 39 rue du Capitaine Maignan 35000 RENNES en qualité de liquidateur judiciaire ; Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L247J02915

Par jugement en date du 26 Février 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de : SCI LOCH, société civile - acquisition, location, gestion de biens immobiliers-identifiée au RCS de RENNES sous le n° 503 329 534 Zac Atalante 1C Allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES

Fixé au 26 décembre 2023 la date de cessation des paiements ; Désigné la Selarl David-Goic et associés, prise en la personne de Maître Benjamin Brillaud, 39 rue du Capitaine Maignan 35000 Rennes, en qualité de liquidateur judiciaire ; Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L247J02916

Par jugement en date du 26 Février 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de :

SCI DECOPARC INVEST société civile immobilière - acquisition, location, gestion de biens immobiliers-identifiée au RCS de RENNES sous le n° 503 328 403 Zac Atalante 1C Allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES

Fixé au 26 décembre 2023 la date de cessation des paiements ; Désigné la Selarl David-Goic et associés, prise en la personne de Maître Benjamin Brillaud, mandataire judiciaire, 39 rue du Capitaine Maignan 35000 RENNES, en qualité de liquidateur judiciaire ; Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L247J02917

Par jugement en date du 19 Février 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a homologué un plan de cession partielle de la liquidation judiciaire de :

l'EARL DU GRAND MONT NOEL, Exploitation agricole à responsabilité limitée (Polycultures et élevage associés) identifiée au RCS de RENNES sous le n° 483 912 747 « Le Grand Mont Noël» Montours 35460 LES PORTES DU COGLAIS ;

De : Hervé BRARD exploitant agricole Le Grand Mont Noël 35460 MONTOURS ; et de. Geneviève LEFEUVRE épouse BRARD exploitante agricole Le Grand Mont Noël 35460 MONTOURS ; en retenant l'offre de reprise constituée de

l'EARL Bouteiller, RCS Rennes n° 340 758 416, Le Clos Neuf Montours 35460 LES PORTES DU COGLAIS,

GAEC de la Penidrais, RCS Rennes N° 922 498 324, 8 La Pénidrais 35460 LES PORTES DU COGLAIS ;

GAEC des Mille fleurs, RCS Rennes n° 480 603 497, Montours, 33 Le Tailleul 35460 LES PORTES DU COGLAIS ;

GAEC d'Aubigné Neuf, RCS Rennes n° 343 732 483 ; Aubigné Neuf, Coglès 35460 LES PORTES DU COGLAIS

Autorisé les personnes physiques, associées des quatre personnes morales repreneurs, et le GFA «Groupement foncier agricole Tloux», RCS Rennes n° 880 666 151, 33 Le Tailleul Montours 35460 LES PORTES DU COGLAIS à se substituer dans l'acquisition des biens immobiliers ;

Ordonné la cession des actifs tels qu'énumérés dans le jugement, sans exception ni réserve ;

Ordonné en application des articles L 642-1 et L 642-7 du code de commerce le transfert des baux, tels qu'énumérés dans le jugement, tels qu'ils existent sans exception ni réserve ;

Dit que le transfert de la jouissance et des risques s'effectuera au moment du paiement ;

Dit que les quatre repreneurs ainsi que leurs associés personnes physiques sont solidairement tenus de l'intégralité des engagements financiers souscrits à l'occasion du présent plan de cession ;

Prononcé l'inaliénabilité pour une durée de six années à compter de la date de leur transfert de propriété, de la totalité des biens et droits réels immobiliers inclus dans le périmètre de reprise ;

- Désigné chaque dirigeant de chaque personne morale repreneuse comme tenu d'exécuter le plan, chacun pour la part qui le concerne, et donne acte des engagements solidaires pris à cet égard ;

- Rappelé qu'aux termes de l'article L642-1, alinéa 3 du code de commerce, les dispositions relatives au contrôle des structures des exploitations agricoles ne sont pas applicables ;

Maintenu la société LEX MJ, prise en la personne de Maître Eric Margottin, 29 rue de Lorient, CS 74036-35040 Rennes, dans ses fonctions pour les besoins de la poursuite des opérations de liquidation ;

Dit qu'il est mis fin à la poursuite d'activité de l'earl du GRAND MONT NOEL et des époux BRARD.

L247J02923

COUR D'APPEL DE RENNES TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

Par jugement en date du 26 Février 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a ouvert une procédure de liquidation judiciaire de :

SCI DE LA MORDOREE société civile immobilière - acquisition, location, gestion de biens immobiliers-identifiée au RCS DE RENNES sous le n° 822 707 667 14 la Petite Sadouve 35580 GUICHEN

Fixé provisoirement au 15 décembre 2023 la date de cessation des paiements ; Désigné la Selarl GOPMJ, 4 Mail François Mitterrand, 35000 Rennes, prise en la personne de Maître Pauline COLLIN, en qualité de liquidateur judiciaire ; Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L247J02925

Par jugement en date du 04 Mars 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a prononcé l'ouverture du redressement judiciaire de : LE LABO YOGA, société à responsabilité limitée, studio de yoga, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 891 410 169 6 rue Victor Hugo 35000 RENNES

constaté l'état de cessation des paiements, fixé la date de cessation des paiements au 11 Janvier 2024. Désigné la SELARL ATHENA, prise en la personne de Maître Charlotte THIRION, 20 rue d'Isly 35000 RENNES, en qualité de nommé mandataire judiciaire. Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L247J03041

Par jugement en date du 04 Mars 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a : - homologué le plan de redressement judiciaire pour une durée de 12 années de :

- «EARL JULLIOT», exploitation agricole à responsabilité (cultures et élevage associés) identifiée au RCS de RENNES sous le n° 511 912 297 1 L'Archerie 35370 LE PERTRE

Désigné la Selarl GOPMJ, prise en la personne de Maître Pauline COLLIN, 4 mail François Mitterrand 35000 Rennes, en qualité de commissaire à l'exécution du plan, chargée de veiller à l'exécution du plan et lui confère mission d'agir conformément à l'article L 626-25 du code de commerce ;

Maintenu en fonction la Selarl GOPMJ, prise en la personne de Maître Pauline COLLIN afin d'établir l'état définitif des créances ;

Prononcé, conformément à l'article L 626-14 du code de commerce, pendant une durée de 5 années, de l'inaliénabilité et de l'insaisissabilité des biens et matériels figurant à l'inventaire, nécessaires à l'exploitation, cantonnée au matériel d'une valeur d'inventaire unitaire supérieure à 500 €

L247J03043

CONSTITUTIONS

In Extenso

Experts-Comptables

WE WORK 2GETHER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 les vignes,
35380 TREFFENDEL
RCS RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TREFFENDEL du 22 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : We Work 2gether

Siège social : 10 les vignes, 35380 TREFFENDEL

Objet social : Prestations de services dans le secteur des technologies de l'information et de la communication notamment l'informatique et les télécommunications ; toutes activités de promotion et marketing sur les réseaux sociaux et autres supports numériques ; conseil et formation en communication digitale et rédaction d'articles, formation en développement multiplateforme, fournitures de costumes et d'accessoires de cinéma et de théâtre pour professionnels et particuliers et réalisation de prestations d'acting..

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 €

Gérance : Monsieur Rémi BOURBOULON, demeurant 10 les vignes, 35380 TREFFENDEL, assure la gérance.

Immatriculation : RCS de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L247J02565

In Extenso

Experts-Comptables

CROQ'ANIMO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 37 Rue du stade
35290 SAINT MEEN LE GRAND
RCS RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT MEEN LE GRAND du 22 février 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CROQ'ANIMO

Siège social : 37 Rue du stade, 35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet social : La vente d'aliments et accessoires pour animaux,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 €

Gérance : Madame Adeline PEPION, demeurant 26 chemin de la tannerie, 22630 LE QUIOU, assure la gérance.

Immatriculation : RCS de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L247J02630

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES



— SOCIÉTÉ D'AVOCATS —

DROUINEAU 1927

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle
22 bis Rue Arsène Orillard - BP 83 - 86003 POITIERS
Tél. 05 49 88 02 38 - Fax. 05 49 88 98 96 - avocat@drouineau1927.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

COMMUNE DE VAL D'ANAST (35330)

4 RÉSIDENCE DES JACINTHES

Section XM n°430 pour 4a 70ca
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de RENNES
Cité judiciaire - 7 Rue Pierre Abélard

LE JEUDI 18 AVRIL 2024 À 10H00

DESCRIPTION :

UNE MAISON D'HABITATION

A L'INTERIEUR :

Au rez-de-chaussée :

- une entrée
- séjour/cuisine
- une chambre
- une salle d'eau attenante à la chambre
- WC sous l'escalier

- un garage

A l'étage : accessible par un escalier en bois

- un palier
- trois chambres dont deux donnant sur la rue et une sur le jardin
- une salle d'eau avec WC

A L'EXTERIEUR :

- la garage attenant à la maison
- jardin clos
- une terrasse cimentée à l'arrière du jardin
- un cabanon en bois construit sur une dalle en ciment

Généralités :

- superficie habitable : 86,15 m²
- chauffage électrique + un poêle à granule dans le séjour

Assainissement :

La maison est raccordée au tout-à-l'égout, réseau d'assainissement collectif. Figurant au cadastre de la manière suivante : Section XM n°430 pour 4a 70ca

Précision d'occupation : par le propriétaire.

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, Palais de justice ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de RENNES. La visite sera réalisée par la SELARL COMMISSAIRES DE L'OUEST, commissaires de justice demeurant 12 Quai Duguay Trouin à Rennes (35) (02.99.31.66.00)

LE 14 MARS 2024 DE 15H00 À 16H30

La vente aura lieu le jeudi 18 avril 2024 à 10h00 en un seul lot sur la mise à prix de :

68 000,00 € (SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS)

Frais en sus.

Fait à RENNES, le 20 février 2024

Signé : Maître Tangi NOEL, Avocat au Barreau de Rennes, demeurant 6 rue Edith Cavell - 35000 RENNES

L247J02419

VOS ANNONCES LÉGALES
DANS TOUTE LA FRANCE

7j/7j & 24H/24H

www.7jours.fr

CONSTITUTIONS



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CÉDEX 2

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signatures électroniques en date du 19 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : E.U.R.L.

Dénomination :

LE CARROUSEL DE VERN

Capital : 10.000 € divisé en 1.000 parts sociales de 10 € chacune

Siège social : 2, Place de la Poste
35770 VERN-SUR-SEICHE

Objet : La société a pour objet : les activités d'épicerie fine, vente de produits régionaux, de tout article de décoration, petit ameublement, produits d'art de la table, cadeaux souvenirs ; l'activité pourrait s'étendre à celle de salon de thé ainsi que la vente de produit alimentaire à emporter ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une des activités ci-dessus spécifiées ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la prise de participation directe ou indirecte dans toutes entreprises ou dans toutes affaires commerciales et financières se rattachant directement à l'objet social, notamment et d'une façon non limitative par voie de souscriptions ou d'acquisitions de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations ou participations ou autrement ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S. de RENNES.

Gérance : est nommée en qualité de gérante pour une durée indéterminée : Madame Amélie LE CHARPENTIER demeurant à VERN-SUR-SEICHE (35770) 36, rue Paul Gauguin.

Pour avis.

L247J02853



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CÉDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 28 février 2024, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LES DUNES DE KEROLLAND

Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique

Siège social : 14, Rue de Plélo 35000 RENNES

Objet : La société a pour objet : la création, l'acquisition, l'exploitation sous toutes ses formes de tout fonds de commerce de camping, caravaning et hôtellerie de plein air ; la location d'emplacements et de boxes, de tentes, mobile-homes, bungalows, chalets ou autres habitations légères de loisirs de nature saisonnière, véhicules terrestres ainsi que de tout matériel de camping et de loisirs ; l'hivernage de bateaux, camping-cars, mobile-homes, de caravanes ou autres habitations légères de loisirs ; le négoce de caravanes, mobile-homes ou autres habitations légères de loisirs ainsi que tous produits et accessoires ayant trait aux campings et aux loisirs ; l'exploitation sous toutes ses formes de tous fonds de commerce de restaurant, brasserie, débit de boissons, café, bar, snack, glacier, confiseur, pizzeria, pâtisserie, sandwicherie, restauration rapide ; l'animation d'activités culturelles, sportives,

artistiques, touristiques et de loisirs ; l'activité pourra s'étendre à l'exploitation de tout commerce d'alimentation, traiteur ainsi qu'à la vente de tous produits dérivés, de cadeaux souvenirs et, plus généralement, d'articles publicitaires et touristiques ; vêtements, bijoux, cartes postales, livres, articles de bimboloterie, bazar, jouets, gadgets ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; la création, l'acquisition, la concession, la cession et l'exploitation directe ou indirecte de tous brevets, marques, procédés, ainsi que de tous autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 5.000 € divisé en 500 actions de 10 € chacune, intégralement libérées

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions à un tiers doivent pour être transmises à titre gratuit ou onéreux, de quelque façon qu'il soit, recevoir un agrément donné par décision collective extraordinaire des associés dans les conditions fixées à l'article 14.4.2. des statuts.

Présidente : la société OMNIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATIONS, Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 € dont le siège social est fixé à RENNES (35000), 2, Place du Général Giraud, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 739 202 166, est nommée en qualité de Présidente pour une durée indéterminée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES

Pour avis, la Présidente.

L247J02880

CONSTITUTION

Le 29/02/2024, il a été constitué la SASU ISO BATI 35 avec un capital social de 1000 €.

Objet :

-L'isolation par extérieur,

-Le ravalement,

-Les travaux de menuiserie

Durée : 99 ans

Adresse : 26, boulevard Oscar LE-ROUX, 35000 Rennes

Président: EL OUALI Brahim, demeurant au 26, boulevard Oscar LEROUX, 35200 Rennes, 35200 Rennes. RCS Rennes

L247J02893

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : HANAMI VERN. Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée. Siège social : 29 Rue de Châteaubriant 35770 VERN SUR SEICHE. Objet social : La création, la prise, l'acquisition, l'exploitation par tous moyens de tous fonds de bar, restauration, traiteur, café, crêperie, pizzeria, sandwicherie, brasserie, sur place ou à emporter ; l'organisation d'activités événementielles, de réceptions, séminaires ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 5.000 € par apport en numéraire. Gérance : M. Nelson PEREIRA CORREIA sis 1 Rue des Genêts 35230 BOURG-BARRE et M. Thomas BUTH sis 6 Rue le Fol N° à Dieu 35230 SAINT-ERBLON sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

L247J02897

Par acte SSP du 29/02/2024 il a été constitué une SAS dénommée : ABORDAGE - Siège social : 15 rue de la croix des desilles 35400 ST MALO - Capital : 10 000€ - Objet : La conception, la création, l'importation, la vente au détail, en gros et demi-gros, notamment par internet, de montres ou pendulettes, de bijoux et d'une ligne d'accessoires de mode, homme, femme et enfant ; l'étude, le concept, le design desdits produits ; toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets indiqués ci-dessus ou utiles ou nécessaires à la gestion du patrimoine de la société ou susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet social. - Président : la société SURCOUF INVEST, SASU au capital de 609 540€, sise 13 rue de bonneville 35400 ST MALO N°984350694 RCS de SAINT MALO représentée par M. GRAFF Xavier - Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement. - Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées, chaque action donne droit à une voix. - Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SAINT MALO.

L247J02904



LEVEL UP PARTNERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros

Siège social : 34 route du Nugé
35410 DOMLOUP

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DOMLOUP du 1^{er} mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LEVEL UP PARTNERS
Siège social : 34 route du Nugé,
35410 DOMLOUP

Objet social : - toutes activités de holding, de prise de participation par tous moyens et de quelque manière que ce soit (souscription au capital, augmentation de capital social, acquisition de titres etc.) dans toutes sociétés ou entreprises quel qu'en soit l'objet ou l'activité et de quelque forme qu'elles soient ;

- toutes activités de prestations de services et de conseils en tout domaine au profit de toutes entreprises, constitués ou à constituer, de quelque forme et de quelque objet que ce soit ;

- l'animation de sociétés ou de groupe de sociétés de quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit ;

- la gestion de trésorerie intra groupe, de portefeuille de titres ;

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Guillaume AMY, demeurant 34 route du Nugé 35410 DOMLOUP

Madame Claire BOUCHET, demeurant 34 route du Nugé 35410 DOMLOUP

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis. La Gérance

L247J02909



SUIVEZ-NOUS SUR



STEL'ART

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 rue Jean Leduby
35450 VAL D IZE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VAL D IZE du 1^{er} mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : STEL'ART
Siège social : 27 rue Jean Leduby,
35450 VAL D IZE

Objet social : Dessinateur, projeteur

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000,00 euros

Gérance : Monsieur Christophe CHOPIN, demeurant 27 rue Jean Leduby 35450 VAL D IZE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis. La Gérance

L247J02934

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée à associée unique.

Dénomination sociale : FRNDZ 35. Siège social : 134, rue de Rennes - 35340 LIFFRE. Objet social : Toutes activités de prestations administratives. Toutes activités de prestations de tatouages, piercings et maquillage permanent. Ventes de bijoux et accessoires. Conciergerie, Multiservice : ménage, entretien, petit bricolage, jardinage, Formation, Organisation d'événements, Conseil immobilier.

La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée : 99 ans. Capital social : 1.000 euros, par apports en numéraire. Gérance : Mme Dominique FERNANDEZ, née SORIN demeurant 8, rue Colette - 35340 LIFFRE, sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

L247J02962

SERVICE
DE RELECTURE
ASSURÉ

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

CONSTITUTIONS



MP

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 Rue de la Barcane
35360 LA CHAPELLE DU LOU DU LAC
RCS RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date du 1^{er} mars 2024, il a été
constitué une société présentant les carac-
téristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabi-
lité limitée

Dénomination sociale : MP
Siège social : 6 Rue de la Barcane,
35360 LA CHAPELLE DU LOU DU LAC
Objet social :

Le commerce de détail non spécialisé
en magasin à prédominance alimentaire ;
L'achat-revente de déstockage alimen-
taire et non alimentaire ;

L'exploitation d'un bar licence IV ;
Revente de tabac ;
Diffuseur de presse ;
Traiteur sur place et à emporter ;
Point-relais ;

La participation de la Société, par tous
moyens, directement ou indirectement,
dans toutes opérations pouvant se ratta-
cher à son objet par voie de création de
sociétés nouvelles, d'apport, de sous-
cription ou d'achat de titres ou droits
sociaux, de fusion ou autrement, de créa-
tion, d'acquisition, de location, de prise
en location-gérance de tous fonds de
commerce ou établissements ; la prise,
l'acquisition, l'exploitation ou la cession
de tous procédés et brevets concernant
ces activités.

Et généralement, toutes opérations
industrielles, commerciales, financières,
civiles, mobilières ou immobilières, pou-
vant se rattacher directement ou indi-
rectement à l'objet social ou à tout objet
similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la Société
au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Mickaël PICOT, de-
meurant 7 Rue de la Barcane 35360 LA CHA-
PELLE DU LOU DU LAC, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
RENNES.

Pour avis
La Gérance

L247J02990



Par acte SSP du 04/03/2024, il a été
constitué une EURL ayant les caractéris-
tiques suivantes :

Dénomination :
MR ELEC
Objet social : Travaux d'installations
électriques dans tous locaux
Siège social :

W
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans

Gérance : M. REZAI Mokhtar, demeurant
9D rue Paul Emile Victor 35150 Corps-Nuds
Immatriculation au RCS de Rennes
L247J03012



7 rue de la Visitation - CS 60808
35108 RENNES CEDEX 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Cé-
line MÉVEL, notaire à Rennes le 5 mars
2024, il a été constitué la Société pré-
sentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société par actions simpli-
fiée

- DENOMINATION : HANAMI
- SIEGE SOCIAL : RENNES (35000), 2
rue Jules Simon

- OBJET : La Société a pour objet so-
cial tant en France qu'à l'étranger : -L'ex-
ploitation de tout fonds de commerce
de RESTAURATION SUR PLACE OU A
EMPORTER -La création, l'acquisition,
la location, la prise à bail, l'installation,
l'exploitation de tous établissements ou
fonds de commerce se rapportant à cette
activité, -L'achat et la prise de partici-
pation dans toute entreprise ou société
ayant des activités similaires ou com-
plémentaires, -La prestation de conseil,
Et plus généralement, toutes opérations
mobilières ou immobilières de quelque
nature qu'elles soient, se rattachant di-
rectement ou indirectement à l'objet sus
indiqué et de nature à favoriser le but
poursuivi par la société.

- DUREE : 99 années à compter de son
immatriculation au RCS

- CAPITAL : 1.000 €
- PRESIDENT : Monsieur Tong LI, de-
meurant à CHANTEPIE (35135), 18 allée
du BADIER

- IMMATRICULATION : RCS de RENNES.
Pour avis. Le Président

L247J03045

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître
Charlotte PICARD-DAVID, le 29 février
2024, il a été constitué une société pré-
sentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société par actions simpli-
fiée à associé unique

- DENOMINATION : WISE

- SIEGE SOCIAL : VERN SUR SEICHE
(35770), 14 allée des Bouvreuil

- OBJET : La société a pour objet so-
cial, en France et à l'étranger, pour son
propre compte ou le compte de tiers,
quelle que soit sa forme, personne phy-
sique, morale ou publique :

Constituer, administrer, gérer, diriger,
exploiter, assister, louer, prendre des
parts, directement ou indirectement, par
tous moyens, et sous quelque forme que
ce soit, dans des biens, sous quelque
forme que ce soit, commerciaux, finan-
ciers, matériels ou immatériels, existants
ou non encore existants, et/ou dans
toutes entreprises, fonds de commerce,
établissements, usines, industries, ateli-
ers, fonds d'investissements, sociétés
créées et/ou à créer, français ou étran-
gers, commerciaux, financiers, indus-
triels, mobiliers ou immobiliers, ou tout
autre, notamment par voie de création de
sociétés nouvelles, d'acquisition, d'ap-
port, commandite, souscription ou rachat
de titres ou droits sociaux, échange, fu-
sion, alliance ou association en partici-
pation ou groupement d'intérêt écono-
mique ou de location-gérance, dation,
concession, prise à bail sous toute forme,
ou autrement, quelle qu'en soit la visée,
extension, développement, diversifica-
tion, structuration, ou tout autre ;

Etudier, collecter, déposer, négocier,
acquérir, louer, exploiter, céder, ou autre,
par tous moyens, sous toutes formes,
tous biens immobiliers, matériels, immat-
ériels, données, brevets, procédés, logi-
ciels, progiciels, licences, droits de pro-
priété intellectuelle, existants ou inexis-
tants à ce jour, ou tout autre ;

Faire des études, de la recherche, du
développement quel que soit le sujet, me-
surer de manière spécifique, technique,
qualitative, quantitative, ou toute autre,
sur tout domaine, objet, bien, composant,
accessoire, outil, données, ou tout autre,
matériel, immatériel, ou tout autre, traiter
les données, quelle qu'en soit la nature
et la visée, et acheter, commercialiser,
revendre tout activité, outil, article, pro-
duit de tous types, machine, publication,
contenu, accessoire, ou tout autre, ayant
besoin ou non de matière première, d'as-
semblage ou non, d'intervention humaine
ou non ;

Exercer, assister, commercialiser,
vendre, mettre à disposition, acquérir,
louer, transmettre, interpréter, conce-
voir, produire, réaliser, ou autre, par
tous moyens, toutes prestations, toutes
missions, tous produits immobiliers ou
immatériels ou pécuniers, sous quelle
que forme que ce soit, service, solution,
audio, audiovisuel, graphique, illustratif,
rédactionnel, livre, formation en présen-
tiel, ou tout autre, et quelle qu'en soit la
visée, technique, pédagogique, éducatif,
patrimoniale, ou tout autre, de coaching,
de supports, de conseils et accompa-
gnements auprès des particuliers, des
entreprises, des organismes non gou-
vernementaux, des associations, des
collectivités et autres organismes publics
ou privés, sans que cette liste soit ex-
haustive, que ce soit concernant la stra-
tégie, l'organisation, l'administratif, l'in-
formatique, le juridique, la comptabilité,

la finance, le management, la gestion, les
systèmes d'information, les ressources
humaines, le marketing et la communica-
tion, la concertation, la

Et plus spécifiquement faire de la pro-
motion immobilière, de la construction
-vente, du marchand de biens, de la ré-
habilitation, de la rénovation, des travaux,
de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la
maîtrise d'œuvre, de l'ordonnement
pilote et de coordination, de l'aména-
gement du territoire, du lotissement, de
l'architecture d'intérieur, du syndicat de
copropriété, de la gestion d'immeubles,
de l'administration de biens, de la location
et/ou sous-location sous toute forme, de
la prise à bail quelle qu'en soit la durée et
la forme, de la transaction, de la location
et sous-location immobilière, sous toute
forme, de tous biens, bâtis ou non bâtis,
immeubles, maisons, fonds de com-
merce, bureaux, ou à destination de tout
autre usage existant ou non à ce jour ;

- DUREE : 99 années à compter de son
immatriculation au RCS

- CAPITAL : 1.000 €

- PRESIDENT : Monsieur Maxime LE-
GUAY, demeurant à RENNES (35000), 5
cours de Bilbao.

- IMMATRICULATION : RCS de RENNES.
Pour avis. Le Président

L247J03048

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte
sous seing privé, en date du 1 mars 2024,
à LAILLE.

Dénomination : **DSM**.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 4 Rue du Champ Moulin,
35890 LAILLE.

Objet : Activité de jointage, bandeur,
plaquiste et peinture et tous travaux de
bâtiment se rapportant directement ou
indirectement à cette activité.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur MARIO JORGE DA
SILVA HENRIQUES, demeurant 4 Rue du
champ moulin, 35890 LAILLE

La société sera immatriculée au RCS
RENNES.

Pour avis. La Gérance

L247J03049

Avis est donné de la constitution d'une
société présentant les caractéristiques
suivantes : Forme sociale : Société A Res-
ponsabilité Limitée. Dénomination sociale
: L&S BREIZH. Siège social : 11, lieu dit
Guigieu - 35340 LA BOUEXIERE. Objet
social : L'exploitation par tous moyens de
tous fonds de restauration rapide ambu-
lante, sédentaire et/ou non sédentaire,
à emporter ou sur place (Food truck).

La souscription, l'acquisition et la ges-
tion de tous titres de participations dans
des sociétés exerçant une des activités
ci-dessus, l'administration, le contrôle et
la gestion de ces prises de participation.

Toutes prestations de services au profit
des sociétés ou groupements dans les-
quels elle détiendra une participation. Et
plus généralement, toutes opérations in-
dustrielles, commerciales et financières,
mobilières et immobilières pouvant se
rattacher directement ou indirectement
à l'objet social et à tous objets similaires
ou connexes pouvant favoriser son exten-
sion ou son développement. Durée : 99
ans. Capital social : 1.000 euros, par ap-
ports en numéraire. Gérance : Mme So-
phie PROVOST, née MEUNIER et M. Lu-
dovic PROVOST demeurant ensemble 11,
lieu dit Guigieu - 35340 LA BOUEXIERE,
sans limitation de durée. RCS RENNES.

Pour avis.

L247J03071



GAULDING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 25.325 euros
Siège social : 4, rue de Chateaubriant
35150 CORPS-NUDS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
électronique privée en date du 1^{er} mars
2024 il a été constitué une société pré-
sentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
unipersonnelle (SASU)

Dénomination : GAULDING
Siège : 4, rue de Chateaubriant 35150
CORPS-NUDS

Durée : 99 ans à compter de son im-
matriculation au Registre du commerce et
des sociétés

Capital : 25.325 euros

Objet : La prise de participation (ou
d'intérêt) minoritaire ou majoritaire, peu
importe la forme et/ou l'objet, dans toute
entreprise constituée ou à constituer, no-
nobstant la nature de l'activité. La gestion
et l'animation de(s) filiale(s) qu'elle pour-
rait être amenée à détenir notamment par
l'intermédiaire :

- d'une participation active à la défini-
tion et à la conduite de la politique du
groupe qu'elle forme avec sa/ses filiale(s),

- de la fourniture de prestations de
service ou d'assistance, de conseil (com-
merciale, administrative, financière, tech-
nique, juridique, informatique etc) au(x)
filiale(s) qu'elle pourrait être amenée à
détenir,

- de la gestion centralisée de la trésore-
rie du groupe qu'elle forme avec sa/ses
filiale(s).

Exercice du droit de vote : Tout associé
peut participer aux décisions collectives
sur justification de son identité et de l'ins-
cription en compte de ses actions au jour
de la décision collective. Sous réserve
des dispositions légales, chaque associé
dispose d'autant de voix qu'il possède ou
représente d'actions.

Transmission des actions : La cession
des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : En cas de pluralité d'as-
sociés les cessions d'actions au profit
d'associés ou de tiers sont soumises à
l'agrément de la collectivité des associés
(majorité des voix des associés disposant
du droit de vote).

Président : Monsieur Julien GAUDIS-
SANT né le 01 janvier 1987 à TRAPPES (78),
de nationalité française, demeurant 4, rue
de Chateaubriant 35150 CORPS-NUDS.

La Société sera immatriculée au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
RENNES

POUR AVIS. Le Président

L247J03094

7 JOURS

L'ECO DE LA BRETAGNE

À chacun sa formule :

6 mois

magazine + site internet

42€ TTC

1 an

magazine + site internet

69€ TTC

2 ans

magazine + site internet

119€ TTC

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS

EN LIGNE SUR

7JOURS.FR

Et recevez la newsletter

chaque semaine



CONSTITUTIONS



HOLD DUP 35

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 71.923 euros
Siège social : 6, rue Arthur de Richemont
35410 CHATEAUGIRON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique privée en date du 1^{er} mars 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Dénomination : HOLD DUP 35
Siège : 6, rue Arthur de Richemont
35410 CHATEAUGIRON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 71.923 euros
Objet : La prise de participation (ou d'intérêt) minoritaire ou majoritaire, peu importe la forme et/ou l'objet, dans toute entreprise constituée ou à constituer, nonobstant la nature de l'activité. La gestion et l'animation de(s) filiale(s) qu'elle pourrait être amenée à détenir notamment par l'intermédiaire :

- d'une participation active à la définition et à la conduite de la politique du groupe qu'elle forme avec sa/ses filiale(s),
- de la fourniture de prestations de service ou d'assistance, de conseil (commerciale, administrative, financière, technique, juridique, informatique etc) au(x) filiale(s) qu'elle pourrait être amenée à détenir,
- de la gestion centralisée de la trésorerie du groupe qu'elle forme avec sa/ses filiale(s).

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : En cas de pluralité d'associés les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés (majorité des voix des associés disposant du droit de vote).

Président : Monsieur Didier DUPONT né le 8 mars 1963 à ANGERS (49), de nationalité française, demeurant 6, rue Arthur de Richemont 35410 CHATEAUGIRON.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES

POUR AVIS. Le Président

L247J03096

MODIFICATIONS

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS
Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES



MALOMA

Société par actions simplifiée
au Capital de 1 000 €uros
Siège social : LA MEZIERE (Ille et Vilaine)
3 Allée du Pré Jouanette
RCS RENNES 828 270 652

L'associé unique par décisions en date du 28/02/2024, a décidé, à compter de ce même jour,

1) la transformation de la société à responsabilité, en société par actions simplifiée,

Anciennes mentions : Forme : SARL ; Gérant : Monsieur Nicolas FONTAINE ; Nouvelles mentions : Forme : SAS ;

Président : Monsieur Nicolas FONTAINE, demeurant à LA MEZIERE (Ille-et-Vilaine) 3 allée du Pré Jouanette ;

Admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assem-

blées et de participer aux délibérations. Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. Clause restreignant la transmission des actions : droit de préemption des associés et agrément des cessions d'actions par le président.

Les mentions antérieures propres aux sociétés à responsabilité limitée sont purement et simplement supprimées.

Il) d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou d'apport, la propriété, la cession et plus largement la gestion, l'administration de valeurs mobilières ou tout autre forme de placement, gérés individuellement ou collectivement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des valeurs mobilières en question ; les statuts ont été modifiés en conséquence.

L247J00149



HOLDING JOUQUAND SEBASTIEN

Société par actions simplifiée
au capital de 100 € porté à 110 000 €
Siège social : 7 Les Grandes Haies
35360 MEDREAC
981 719 628 RCS RENNES

AVIS DE MODIFICATION

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 10 janvier 2024 que le capital social a été augmenté de 110 000 euros par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à CENT EUROS (100 euros).

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à CENT DIX MILLE CENT EUROS (110 100 euros).

POUR AVIS
Le Président

L247J02651



TANG TANG

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 5, Rue de l'Île de Sein
35132 VEZIN LE COQUET
879 657 203 RCS RENNES

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 26/02/2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Bertrand LE QUELLEC de ses fonctions de gérant à compter du 29/02/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.

POUR AVIS
La Gérance

L247J02753



Cabinet de formalités juridiques

03 21 13 20 65

contact@msb-formalites.fr

GUINEL LOCATIONS
SAS au capital de 1.280.000,00 €
Siège social : ROUTE DE DINAN 35120 DOL-DE-BRETAGNE

423 388 438 RCS SAINT MALO

L'associé unique, en date du 10 février 2024 a pris acte du départ de la SAS CABINET THIERRY LE CADRE, Commissaire aux comptes titulaire partant, pris acte du départ de SELARL CABINET LE TINIER, Commissaire aux comptes suppléant partant, et a nommé Commissaire aux comptes titulaire, la SAS GROUPEO AUDIT, SAS, sise 1 rue Coulabin Apt B1-51 35000 RENNES, 904456902 RCS RENNES

Mention au RCS de SAINT MALO

L247J02786

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS

Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES



SRC INVEST

Société à responsabilité limitée
au Capital de 1 250 €uros
Siège social : NOYAL SUR VILAINE
(Ille-et-Vilaine) - 11 rue Paul Ricard
ZA de la Rivière
RCS RENNES 833 572 571

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 Février 2024 a décidé de transférer à NOYAL SUR VILAINE (Ille-et-Vilaine) - 11 rue Paul Ricard - ZA de la Rivière, le siège social précédemment fixé à NOYAL-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine) - ZA DE LA FOURERIE, et ce à compter rétroactivement du 15 Février 2024.

L247J02842



TAXI CDB

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 bis, Le Domaine
35580 GUICHEN
831 506 365 RCS RENNES

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision signée électroniquement en date du 22 février 2024, l'associé unique a décidé :
- d'adoindre l'enseigne commerciale « VAN CDB », à la dénomination sociale à compter du 22 février 2024 et de ne pas modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités de Location de véhicule avec ou sans chauffeur et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L247J02861

RAB SECURITE CONSEIL

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 90 RUE DE FOUGERES
35000 RENNES
889690095 RCS de RENNES

Par AGE du 26/02/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 22 RUE PIERRE MENDES 77200 TORCY au 26/02/2024.

Radiation au RCS de RENNES et immatriculation au RCS de MEAUX

L247J02918

TIME OUT SPACE

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 32 rue Poullain Duparc
35000 RENNES
982 929 234
RCS RENNES

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Marie PERCIER, Notaire à BRUZ le 9 février 2024, les associés ont décidé à compter de ce même jour une augmentation de capital d'un montant de 7.000 euros en numéraire, entièrement libéré. Le capital est ainsi porté à 8.000 euros. Mention en sera faite au RCS de RENNES.

Pour avis, le Notaire.

L247J02921

VOS ANNONCES

PAR MAIL

annoncelegale@7jours.fr



Centre d'affaire de la Cité
40 bd de la Tour d'Auvergne
35044 RENNES CEDEX

Cabinet HSA - AVOCATS

UN BON MOMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 15 place du Champ Jacquet
35000 RENNES
900 668 955 RCS RENNES

Par décisions unanimes en date du 13 février 2024, les associés de la société, à compter du même jour, ont décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : L'activité de société holding ; L'acquisition par tous moyens et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous droits attachés à ces participations et valeurs mobilières ; la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou mobilières ; L'acquisition, la réception comme apports, la construction, la location, la gestion et l'exploitation de tous biens immeubles ou droits portant sur des immeubles ; L'exercice de fonctions de direction des filiales et la politique de groupe ; L'assistance aux entreprises en tous les domaines, notamment en matière de stratégie, d'organisation et de gestion administrative, financière, juridique, comptable, technique et financière.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

L247J02926



GUILLOTIN - LE BASTARD & ASSOCIÉS
Conseil et contentieux
AVOCATS
www.guillotini-lebastard.com

IMMOBILIERE BALTA
Société Civile Immobilière
au capital de 2 774,66 €uros
Siège social : 11 boulevard de la Liberté
35000 RENNES
Transféré : 35 rue Alfred de Musset
35000 RENNES
388 255 804 RCS RENNES

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 27 Décembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social de RENNES (35000), 11 boulevard de la Liberté à RENNES (35000), 35 rue Alfred de Musset, et ce à compter du 27 Décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

RCS : RENNES

Pour avis

L247J02931

BEAUCHERAIE METHANERGIES Société par actions simplifiée au capital de 1.500 €siège social : 65 bis La Cottaie 35480 GUIPRY MESSAC 909 325 391 RCS RENNES Aux termes d'une décision unanime en date du 30 septembre 2023, la collectivité des associés de la société BEAUCHERAIE METHANERGIE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

L247J02932

BE CONSTRUCTION

SASU au capital de 5000 €
Siège Social : 4 rue des ajoncs
35000 REDON
884384835 RCS de RENNES

Par AGE du 09/11/2023, il a été décidé de transférer le siège social au rn370 espace godard 95500 GONESSE, à compter du 09/11/2023.

Radiation au RCS de RENNES et immatriculation au RCS de PONTOISE

L247J02936

MODIFICATIONS



GUILLOTINI - LE BASTARD & ASSOCIÉS
Conseil et contentieux
AVOCATS

www.guillotini-lebastard.com

ARMO
Société Civile Immobilière
au capital de 1 387,33 €uros
Siège social : 11 boulevard de la Liberté
35000 RENNES
Transféré : 35 rue Alfred de Musset
35000 RENNES
398 538 397 RCS RENNES

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 27 Décembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social de RENNES (35000), 11 boulevard de la Liberté à RENNES (35000), 35 rue Alfred de Musset, et ce à compter du 27 Décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
RCS : RENNES
Pour avis

L247J02938



GUILLOTINI - LE BASTARD & ASSOCIÉS
Conseil et contentieux
AVOCATS

www.guillotini-lebastard.com

CYTOGEN
Société Civile Immobilière
au capital de 400 €uros
Siège social : 11 boulevard de la Liberté
35000 RENNES
Transféré : 35 rue Alfred de Musset
35000 RENNES
482 899 713 RCS RENNES

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 27 Décembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social de RENNES (35000), 11 boulevard de la Liberté à RENNES (35000), 35 rue Alfred de Musset, et ce à compter du 27 Décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
RCS : RENNES
Pour avis

L247J02943



mondrian avocats
Pavés de Fremont-Balbois & Chevalier

SCI DUGUESCLIN

Société civile immobilière
au capital de 30 733,72 €uros
Siège social : 20 Grande Rue
35600 REDON
343 146 064 RCS RENNES

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 15/02/2024 :
Il a été constaté la cession intervenue le 22/12/2023 de l'intégralité des parts sociales détenues par Monsieur Hervé MAUGENDRE au profit de Madame Jocelyne COCAUD épouse MAUGENDRE.
Il a été acté la démission de Monsieur Hervé MAUGENDRE de ses fonctions de gérant à compter du 15 février 2024.
Il a été décidé la nomination de Madame Jocelyne COCAUD épouse MAUGENDRE, demeurant 8 La Lande Des Couedies 35600 BAINS-SUR-OUST en qualité de gérante, à compter du 15 février 2024, et ce pour une durée illimitée.
Madame Jocelyne COCAUD épouse MAUGENDRE exerce la cogérance avec Monsieur Loïc MAUGENDRE.
En conséquence, les articles 7 et 15 des statuts ont été modifiés.
Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis,

L247J02975

ROEL'GALETTE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 €
Ancien siège social : 9 place de la Mairie
- 35630 HEDE-BAZOUGES
Nouveau siège social : 4 rue Georges
Clémenceau - 35240 RETIERS
981 388 879 RCS RENNES

Par décision des associés du 15/02/2024, le siège social de la société a été transféré du 9 place de la Mairie - 35630 HEDE-BAZOUGES au 4, rue Georges Clémenceau - 35240 RETIERS à compter de ce même jour inclusivement. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Gérance : M. Elouan RAIMBAULT et Mme Rose LESAGE demeurant ensemble 18 ter place Saint-Pierre 35240 RETIERS, tous deux sans limitation de durée. Pour avis. La Gérance.

L247J02978

SARL SAINT JOUAN

SARL au capital de 900.000 €uros
Siège social : 63, lieudit «Le Breil»
35120 Epiniac
325 751 261 RCS SAINT-MALO

Par décision du 31/12/2023, l'associé unique a constaté la démission de M. Gérard CGAPPE de son mandat de co-gérant à effet du 31/12/2023 et décidé de ne pas le remplacer, Mme Jacqueline DESIR épouse CHAPPE et Melle Caroline CHAPPE demeurant co-gérantes.

Pour avis,
RCS Saint-Malo

L247J03008

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS

Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopee
35000 RENNES



KEROZEN

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 €uros
Siège social : SAINT GREGOIRE (Ille et
Vilaine) - 41 Rue Bahon Rault
RCS RENNES 487 766 560

AVIS

Par décision collective du 02/03/2024, il a été décidé la transformation de la société à responsabilité en société par actions simplifiée, à compter du 02/03/2024.
Anciennes mentions : Forme : SARL ; Gérants : M Gilles ESTINES et M Frank ARTUR
Nouvelles mentions : Forme : SAS ; Président : DAMAGE INK, SARL ayant son siège social 41 Rue Bahon Rault 35760 SAINT GREGOIRE, RCS RENNES 534 137 229 ;

Admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées et délibérations ; clause restreignant la transmission d'actions : droit de préemption des associés, transmissions soumises à agrément des associés ; exercice du droit de vote : proportionnel à la quotité du capital possédé, 1 action égal 1 voix. Les mentions antérieures propres aux sociétés à responsabilité limitée sont purement et simplement supprimées.
La même décision collective a décidé de modifier l'objet social : remplacement des mots « CD-ROM et multimédias » par « digitaux » ; ajout des activités : création et conseil photographique et vidéo et toutes les prestations de services liées à ces activités ; réalisation de solutions marketing ; location d'outils ; conseil, l'achat et la vente d'espaces publicitaire ou sponsoring sur tous supports physiques ou dématérialisés ; la conception, l'aménagement, la décoration d'espaces ou la scénographie (en tous lieux tels que lieux d'expositions, lieux de spectacles, véhicules, lieux de ventes, privés ou publics).

L247J03013

BETTINA DIFFUSION

Société par actions simplifiée
au capital de 250 €uros
Siège social : 26 Rue de l'Armor,
35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE
949 716 815 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du 9 mars 2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de l'exercice de l'activité d'agent commercial entendu comme la négociation et la

conclusion de tous contrats de vente, location ou prestations de services au nom et pour le compte d'autres entreprises, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS. La Présidente

L247J03027

ORATIO Avocats
5 rue Papiou de la Verrie 49000 ANGERS

USINAGE DE PRECISION MALOIN 35

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €uros
Siège social : Atelier de la Gare - Lieudit
Limonay - ZA de l'Outre
35350 LA GOUESNIERE
840 330 336 RCS SAINT MALO

Par décisions unanimes en date du 29/02/2024, les associés ont nommé en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Fabrice JACROT, Gérant démissionnaire, Monsieur Pierre LE GAL-LOUDEC domicilié 14 B Rue Desjardins - 49100 ANGERS. Modification sera effectuée au RCS de SAINT MALO.

L247J03032



GUILLOTINI - LE BASTARD & ASSOCIÉS
Conseil et contentieux
AVOCATS

www.guillotini-lebastard.com

PROVETTO
Société par Actions Simplifiée
au capital de 86 510 €uros
Porté à 106 340 €uros
Siège social : 6 allée Adolphe Bobierre
ZAC Atalante Champeaux 35000 RENNES
477 865 554 RCS RENNES

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes de décisions unanimes des associés en date du 28 Février 2024, et de la constatation de la réalisation de l'augmentation du capital social suite à décisions de la Présidente en date du 6 Mars 2024, le capital social a été augmenté de 19 830 €uros par apport en numéraire, le portant ainsi de 86 510 €uros à 106 340 €uros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
RCS : RENNES
Pour avis

L247J03059

OSTIA
Société A Responsabilité Limitée
au capital social de 15.000 euros
Ancien siège social : 32, rue Vasselot
35000 RENNES
Nouveau siège social : 1, Place du Vert
Buisson 35170 BRUZ
982 857 476 RCS RENNES

Par décisions de l'Associée unique du 05/03/2024, il a été décidé de : 1/ transférer le siège social de la société au 1 Place du Vert Buisson 35170 BRUZ, à compter du même jour. L'article 4 est modifié en conséquence ; 2/ modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre 2024. L'article 6 est modifié en conséquence ; 3/ supprimer les articles 34 à 37 des statuts de la société. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis.

L247J03070



EVOLIS AVOCATS
40 Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

JEMARO

Société civile au capital de 142 604 €
Siège social : 3 Allée Ermengarde D'Anjou,
Satelis 2 Atalante Champeaux,
35000 RENNES
RCS de RENNES n°538 718 131

L'AGE du 01/03/2024 a décidé à compter du 01/03/2024 de diminuer le capital social de 35 651 € par rachat et annulation de parts en le portant de 142 604 € à 106 953 €.

Article 6 et 7 des statuts modifié en conséquence.
Modification au RCS de RENNES.
Pour avis. La Gérance

L247J03084



EVOLIS AVOCATS
40 Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

Mercier & Associés
SARL au capital de 145.666,66 €uros
Satelis 2 Atalante Champeaux 3, allée
Ermengarde d'Anjou 35000 Rennes
387 551 658 RCS Rennes

AVIS

En date du 1^{er} mars 2024, la collectivité des associés a désigné en qualité de nouveau gérant M. Christophe PERCEVAULT, demeurant à SAINT-LUNAIRE (35800), 61 rue du Vert Vallon, et ce à compter du même jour.

L247J03104



SCI HNALAPA ONO

Société Civile Immobilière
au capital de 100,00€
SIEGE : 4 Rue Notre Dame (35500) VITRÉ
RCS RENNES - SIREN : 852 514 611

AVIS DE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 20.12.2023, il résulte que le siège social a été transféré du 4 Rue Notre Dame (35500) VITRÉ au 17 rue Nalapa (35190) TINTENIAC, à compter du 20.12.2023. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. RCS de RENNES.
Pour avis, la gérance

L247J03107

DISSOLUTIONS



DYMAI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 €uros
Siège : 8 allée d'Armorique
Ossé
35410 CHATEAUGIRON
Siège de liquidation : 8 allée d'Armorique
Ossé
35410 CHATEAUGIRON
904 885 456 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24 février 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-François GAILLARD, demeurant 8 allée d'Armorique - Ossé 35410 CHATEAUGIRON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8 allée d'Armorique - Ossé 35410 CHATEAUGIRON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

L247J02901

DISSOLUTIONS

In Extenso

Experts-Comptables

SARL AURELIE GARY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Rue Villebois Mareuil
35300 FOUGERES
912 141 371 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Aurelie GARY, demeurant 6 Rue Villebois Mareuil - 35300 FOUGERES, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Rue Villebois Mareuil - 35300 FOUGERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L247J02928



AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

La société civile immobilière dénommée «SCI CASTELVETO», en liquidation, société civile immobilière au capital de 200 000,00 euros, siège social à CHATEAUBOURG (35220), Chemin du Houpré, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 431 631 241

Par assemblée en date du 4 mars 2024, la société susvisée, constituée pour une durée de 50 ans à compter du 31 mai 2000, a décidé sa dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable avec effet à la date du 4 mars 2024.

Et désigné Monsieur Jean-Marc HERBERT demeurant à CHATEAUBOURG (35220), 12 rue de Vitré en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation c'est à dire le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé à CHATEAUBOURG (35220), 12 rue de Vitré.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES.

Maître Marie-Pascale NICOLAZO
L247J03077

CLÔTURES

MEDECINE DU SPORT SAINT GREGOIRE

Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social et siège de liquidation :
9, boulevard de la Boutière
35760 SAINT-GREGOIRE
845 237 429 RCS RENNES

Par décisions du 12/02/2024, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Jérémy

CADIOU demeurant 5, Lieu-dit Le Placis des Retais - 35340 ERCE-PRES-LIFFRE et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter rétroactivement du 31/12/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis.
L247J02894

CONVOICATIONS

PARC - EXPO - RENNES

Société anonyme
à Conseil d'administration
au capital de 600 000 euros
Siège social : 2 La Haie Gautrais
Parc des Expositions - 35170 BRUZ
559.200.209 RCS RENNES

AVIS DE CONVOICATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la S.A. PARC-EXPO-RENNES sont convoqués :

1°) en assemblée générale ordinaire annuelle le 28 mars 2024, à 10 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
Rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023 ;

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2023 et quitus aux administrateurs ;

Affectation du résultat ;
Fixation de la rémunération des administrateurs ;

Mandat des commissaires aux comptes ;
Pouvoirs.

2°) en assemblée générale extraordinaire le 28 mars 2024, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Changement de date de clôture de l'exercice social,

Modification corrélative de l'article 46 des statuts,

Pouvoirs en vue des formalités.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent : soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ; soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ; soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les actionnaires titulaires d'actions

nominatives de leurs actions dans les comptes de la société au jour de l'assemblée.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé, à tout actionnaire qui en fera la demande à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, et qui pourront être envoyées, par lettre recommandée accompagnée d'une inscription d'attestation en compte, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Pour avis
L247J03028

WWW.7JOURS.FR

FONDS DE COMMERCE

SCP SECHE et BORDIER
Notaires associés
BP 73 - 14 place Toullier
35120 DOL DE BRETAGNE



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Guillaume BORDIER, Notaire à DOL DE BRETAGNE le 29 février 2024, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Stéphane Roland Jean GOUET, demeurant à PLEINE-FOUGERES (35610) 9 rue du Mont Saint Michel, célibataire.

A :

La Société dénommée L'OLYMPIQUE, SNC au capital de 1.000 €, dont le siège est à PLEINE-FOUGERES (35610) 4 rue de Normandie, identifiée au SIREN sous le numéro 983369950 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO.

Désignation du fonds : fonds de commerce de BURALISTE, BAR, TABAC, FDJ, PMU sis à PLEINE-FOUGERES (35610), 4 rue de Normandie connu sous le nom commercial L'OLYMPIQUE, et pour lequel M.GOUET est immatriculé au RCS de SAINT MALO, sous le numéro 437929656. Propriété au jour de l'acte - Jouissance au 1^{er} mars 2024

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000.00 EUR) s'appliquant aux éléments incorporels pour 390.000 € et au matériel pour 10.000 €.

La cession a été négociée par la SARL BLOT COMMERCE ayant son siège à RENNES 93 Avenue Henri Fréville.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial de DOL DE BRETAGNE où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L247J02882

Etude de M^e Jocelyn Pouessel
13 rue Gurvand
35000 RENNES
02 99 79 62 81



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître POUESSEL, Notaire à RENNES, le 06 mars 2023, en cours d'enregistrement au SDE de RENNES :

La société dénommée SAS AGARD, SAS au capital de 7.500,00 €, ayant son siège social à SIXT-SUR-AFF (35500), 2 rue Ratuili, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro SIREN 825 034 390.

A cédé à la société dénommée DO-RO-TRA, SARL au capital de 10.000,00 €, ayant son siège social à SIXT-SUR-AFF (35500), 2 rue Ratuili, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro SIREN 984 885 517.

Un fonds de commerce de BAR - RESTAURANT, exploité à SIXT SUR AFF (35550), 2 rue Ratuili, connu sous le nom de «L'ESCALE».

Moyennant le prix de 80.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 79.260,00 € et aux éléments corporels pour 15.896,00 €.

Entrée en jouissance : 06 mars 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications prévues par la loi en l'étude de Maître Jocelyn POUESSEL, Notaire à RENNES, 13 rue Gurvand, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis. Le notaire.

L247J03093

annoncelegale@7jours.fr

REGIMES MATRIMONIAUX

S.E.L.A.R.L. «VAUBAN SAINT-MALO»

Notaires associés,
15 bd de la Tour d'Auvergne
35400 SAINT-MALO

AVIS D'AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Géraldine RENOULT, Notaire Associé de la S.E.L.A.R.L. «OFFICE NOTARIAL VAUBAN SAINT-MALO», titulaire d'un Office Notarial à SAINT MALO, 15, Boulevard de la Tour d'Auvergne, CRPCEN 35084, le 19 février 2024, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial consistant en l'apport à une société d'acquêts et clause de pré-ciput par :

M. Didier Gaëtan Pierre Louis COLLETTE, né à IXELLE (BELGIQUE) le 1^{er} avril 1967 gérant de société, et Mme Laurence Jeanne Andrée Jacqueline COLLEVILLE, née à GRANVILLE (50400) le 23 novembre 1970, demeurant à ST MALO 25 boulevard Douville.

Mariés à la mairie de GRANVILLE (50400) le 3 juin 2000 sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant acte reçu par Maître DROUHAULT, notaire à PARIS, le 15 mars 2000.

Monsieur est de nationalité belge. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

L247J02933

7 JOURS

LE COC DE LA BRETAGNE

Formule web

6 mois

journal numérique + accès à l'intégralité du site web

21€ TTC

1 an

journal numérique + accès à l'intégralité du site web

35€ TTC

2 ans

journal numérique + accès à l'intégralité du site web

53€ TTC

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS

EN LIGNE SUR

7JOURS.FR

Et recevez la newsletter chaque semaine



Publiez vos annonces juridiques et légales, dans toute la **France**

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

ou sur www.7jours.fr

Constitution de société, transfert de siège,
changement de dirigeant, dissolution, cession de fonds, cession
de droit au bail, modification de capital social, etc.

La plateforme 7Jours :

Assure la conformité des annonces légales

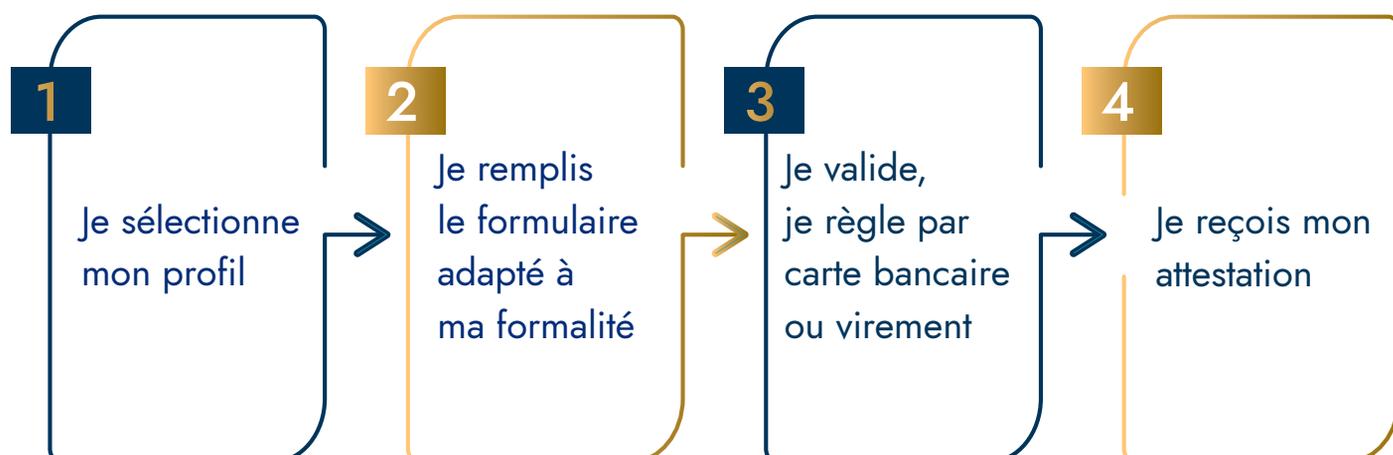
Saisie libre ou via des formulaires aux champs prédéfinis

Affichage de l'annonce en temps réel

Attestation de parution immédiate et gratuite

Plusieurs options de publication

- Par téléphone au **02 99 79 39 09** du lundi au vendredi, de 9h à 17h
- Par email à annoncelegale@7jours.fr



Rendez-vous sur www.7jours.fr



NOTRE SÉLECTION IMMOBILIÈRE

TOURNY MEYER, SPÉCIALISTE DE L'IMMOBILIER
POUR LES PROFESSIONNELS.



ZAC EURORENNES



ILOT SOLFERINO

Accès immédiat au métro et à la gare LGV

- Programme neuf en R+8
- Balcons et/ou terrasses à chaque niveau
- Certification BREEAM Very Good
- Livraison prévisionnelle : 1^{er} trim. 2025

3 646 m² divisibles dès 333 m²

RENNES OUEST



ZAC ATALANTE CHAMPEAUX

Accès rapide à la 4 voies, aux bus et métro

- Bâtiment indépendant, excellent visuel
- Prestations haut de gamme
- Excellent ratio parking
- Disponibilité immédiate

Surface de 1 800 m²

RENNES OUEST



CLEUNAY

Proche du métro et accès rapide à la rocade

- Programme neuf en R+5 avec rooftop
- Visibilité sur le boulevard
- Possibilité ERP 5
- Livraison prévisionnelle : 4^{ème} trim. 2025

5 495 m² divisibles dès 730 m²

CHARTRES DE BRETAGNE



INDUSTRIALIS

Situé à La Janais

- 4 lots disponibles
- Divisibles dès 250 m²
- Desservi par le trambus

Surface de 40 000 m² divisibles

LE RHEU



EXCLUSIVITÉ

Rare sur le marché

- Foncier de 23 353 m²
- Grande hauteur
- Possibilité de travaux

Surface de 11 230 m²

MONTAUBAN DE BRETAGNE



EXCLUSIVITÉ

1^{ère} visibilité 4 voies Rennes/St Brieuc

- 2 bâtiments de 1 090 m² et 886 m²
- Permis accepté
- Activité artisanale ou commerciale

Surface de 1 976 m²

Tourny
Meyer.

LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •

RENNES | BREST | LORIENT/VANNES | NANTES
BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35700 RENNES - Transaction sur immeubles et fonds de commerce (loi Hoguet) - conseil en stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3502 2018 000 028 970 délivrée par la CCI d'Ille-et-Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boetie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Meyer ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. Les informations sur les risques auxquels ces biens sont exposés sont disponibles sur le site www.georisques.gouv.fr.

